

**MÉMORIAL**  
DES  
SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE GENÈVE

---

---

Cinquante-cinquième séance – Mardi 17 mai 2005, à 20 h 45

**Présidence de M<sup>me</sup> Catherine Gaillard-lungman, vice-présidente**

La séance est ouverte à 20 h 45 dans la salle du Grand Conseil.

Fait excuser son absence: *M. Olivier Coste*.

Assistent à la séance: *M. Pierre Muller*, maire, *M. Manuel Tornare*, vice-président, *MM. André Hediger, Patrice Mugny* et *Christian Ferrazino*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 4 mai 2005, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 17 mai et mercredi 18 mai 2005, à 17 h et 20 h 30, et pour lundi 23 mai 2005, à 20 h

**1. Communications du Conseil administratif.**

Néant.

**2. Communications du bureau du Conseil municipal.**

Néant.

**3. Clause d'urgence sur la motion de MM. Michel Ducret, Alain Fischer, M<sup>mes</sup> Claudine Gachet, Catherine Hämmerli-Lang, MM. Pierre Maudet et René Winet: «Pour que Léman bleu prenne le large sans vision étroite!» (M-542)<sup>1</sup>.**

**M. Pierre Maudet (R).** Cette motion, Mesdames et Messieurs, qui porte sur la question de Léman bleu, du devenir de cette télévision locale à laquelle, vous le savez, la Ville de Genève est très attachée, mérite d'être nantie de la clause d'urgence pour la simple raison que l'article 32 de la loi sur l'administration des communes dispose que l'urgence se justifie lorsque les intérêts patrimoniaux de la Ville sont touchés. Or les intérêts patrimoniaux de la Ville sont évidemment touchés dans cette affaire, puisqu'elle dispose d'un certain nombre de parts, non négligeables, dans l'actionnariat de Léman bleu. De ce point de vue là, il est légitime, en vue de l'assemblée générale qui doit se dérouler très prochainement – la semaine prochaine, si je ne m'abuse – que nous puissions faire valoir, nous, organe délibératif, une prise de position sur la question, quelle qu'elle soit, et, le cas échéant, renvoyer cette motion en commission des finances.

Je ne développerai pas maintenant le fond de la motion. Je le ferai après, car j'espère que nous aurons la sagesse de voter cette clause d'urgence. Je crois que personne ne peut éliminer le caractère urgent de cette motion, raison pour laquelle, Madame la présidente, j'invite les membres de ce Conseil à accepter l'urgence.

**M. Jean-Marc Froidevaux (L).** La question de TV Léman bleu est, dans cette enceinte, assez sensible. C'est le Conseil municipal qui a voulu cette télévision et

---

<sup>1</sup> Annoncée, 6059.

il me paraît raisonnable de considérer que son avenir y fasse l'objet d'un débat. Or, si ce débat doit avoir lieu, ce ne peut être qu'avant la prochaine assemblée générale qui devra déterminer le sort définitif de cette station. En conséquence, c'est bel et bien maintenant qu'il faut en débattre, sauf si nous voulons donner le message que le Conseil municipal de la Ville de Genève ne se reconnaît plus dans son bébé, ce qui apparaîtrait comme raisonnablement surprenant. Je vous recommande, Mesdames et Messieurs, d'être conséquents et de voter l'urgence.

**M. Patrice Mugny, conseiller administratif.** Je ferai extrêmement attention aux mots que je vais utiliser... Actuellement, et contrairement à ce qui a été dit dans les journaux, le Conseil administratif n'est pas en désaccord, je dirais même qu'il est unanime dans cette affaire, ce qui est assez rare pour être souligné... (*Rires et applaudissements.*) Plaisanterie mise à part, c'est une chose extrêmement importante. Nous ne sommes pas – là encore, contrairement à ce qui a été dit dans les journaux – en train de reculer ou d'attendre, nous sommes réellement en négociation avec des partenaires, mais je ne peux pas vous donner l'état de ces négociations. En outre, l'assemblée générale dont parle M. Froidevaux ne sera pas forcément la dernière, il y en aura d'autres. En revanche, il est vrai que des décisions devront être prises avant l'été.

Je trouverais très bizarre ce débat en urgence dans la mesure où le Conseil administratif serait paralysé dans ce qu'il aurait le droit de dire en l'état, puisque le Conseil municipal lui soumettrait toute une série d'idées auxquelles il ne pourrait pas répondre. C'est un débat qui me semble un peu absurde, mais vous avez le droit de l'avoir. Je pense que le Conseil administratif n'interviendrait pas le cas échéant, pour les raisons que je viens de vous exposer. En effet, nous ne pourrions pas, ici ou là, vous indiquer dans quelle direction nous allons, tant il est vrai que, vu la situation, nous tenons un peu le couteau par le manche. Il serait un peu bête de ne pas profiter de l'occasion, puisque nous avons plusieurs partenaires avec lesquels nous pouvons négocier. C'est tout ce que je peux dire: ce débat n'aurait tout simplement pas de sens.

Je vous demande donc de refuser cette urgence et de renvoyer le débat à plus tard, une fois qu'un certain nombre de choses seront réglées. Dès que les tractations auront abouti, d'une manière ou d'une autre, je peux vous assurer que nous donnerons une information le plus rapidement possible, en premier lieu au Conseil municipal et, ensuite, au public.

**M<sup>me</sup> Alexandra Rys (DC).** Le groupe démocrate-chrétien ne soutiendra pas l'urgence de cette motion, car il est difficile pour nous de discuter des invites maintenant, en séance plénière, sur le siège. La deuxième invite demande de «préparer le retrait de la Ville de Genève dans l'actionnariat» et, si nous abordons

ce sujet, cela veut dire que, à un moment donné, il faudra aussi parler de subventions et de la représentation de la collectivité publique dans différentes instances. Il nous paraît donc difficile de le faire maintenant.

D'autre part, on justifie l'urgence en nous annonçant l'assemblée générale de la semaine prochaine. Cela veut-il dire que si nous discutons maintenant, c'est pour donner une recommandation de vote au représentant du Conseil administratif à l'assemblée générale? Tout cela nous paraît un peu touffu et nous pensons que le débat sur le sujet de Léman bleu doit être de qualité. C'est pour cette raison que nous préférons, de loin, un renvoi en commission.

**M<sup>me</sup> Sandrine Salerno (S).** Le Parti socialiste votera l'urgence, mais pas avant tout pour avoir ce soir un débat sur les futurs actionnaires de TV Léman bleu. Nous pouvons comprendre que le Conseil administratif ait besoin d'une marge de manœuvre pour négocier et qu'il demande en ce sens la confidentialité. En revanche, nous rappellerons la position de notre parti, qui a toujours été attaché à une chaîne de télévision de proximité, citoyenne, qui retransmette en direct les débats du Conseil municipal. De nombreuses questions sont en suspens au sujet de TV Léman bleu et je vous rappelle le débat que nous avons eu en février 2004, il y a un peu plus d'un an, sur la motion M-434 pour une télévision de qualité et de proximité. La proposition PR-346 du Conseil administratif sur TV Léman bleu, pour l'acquisition de matériel, est toujours pendante à la commission de l'informatique et de la communication et nous attendons le rapport assez impatiemment.

Si nous pouvons comprendre ce soir que le débat sur le fond ne peut pas avoir lieu aujourd'hui, il nous semble en revanche urgent de renvoyer cette motion à la commission des finances pour qu'elle ait le loisir de l'étudier et de poser des questions qui, à notre avis, méritent une réponse de la part du Conseil administratif. Nous acceptons l'urgence pour pouvoir voter le renvoi de cette motion à la commission des finances.

**M. Christian Zaugg (AdG/SI).** L'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) ne votera pas l'urgence, parce que nous avons été saisis de ce dossier d'une manière très précipitée. Je vous rappelle qu'en commission de l'informatique et de la communication nous avons étudié le problème de Léman bleu pendant moult séances; le rapport a été voté, mais nous attendons encore qu'il soit déposé au bureau. Il n'est donc pas question pour nous de voter dans la précipitation, avec des bribes d'informations, un dossier mal ficelé.

**Mise aux voix, la clause d'urgence de la motion est acceptée par 48 oui contre 20 non (2 abstentions).**

**4. Clause d'urgence sur la motion de MM. Jean-Marc Froidevaux, Jean-Marie Hainaut, Eric Ischi, Didier Bonny et Pierre Losio: «Un peu de transparence à la FASe» (M-543)<sup>1</sup>.**

**M. Jean-Marc Froidevaux (L).** L'urgence réside dans le fait que les nouveaux tarifs entrent en vigueur le 1<sup>er</sup> juin et, en conséquence, si des informations doivent être communiquées, c'est maintenant qu'elles doivent l'être. (*Un portable sonne.*) Ce n'est pas le mien, je n'en ai pas! Mais c'est une manière de faire durer la minute qui m'est impartie, Madame la présidente... Les nouveaux tarifs entreront donc en vigueur le 1<sup>er</sup> juin et, en conséquence, il s'agit d'en débattre avant cette date.

Mise aux voix, la clause d'urgence de la motion est acceptée par 67 oui contre 2 non (2 abstentions).

**5. Rapport oral de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 13 avril 2005, sur demande du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement, en vue de l'approbation du projet de plan localisé de quartier N° 29352, situé entre la rue Chandieu, l'avenue Giuseppe-Motta, la rue du Grand-Pré et la rue de Vermont, feuille 26 du cadastre communal, section Petit-Saconnex, portant le changement d'affectation d'un bâtiment d'activités en bâtiment d'habitation et révisant partiellement le plan localisé de quartier N° 28748, adopté par le Conseil d'Etat le 30 octobre 1996 (PR-407 A)<sup>2</sup>.**

**M. Patrice Reynaud, président de la commission de l'aménagement et de l'environnement (L).** Je tenterai d'être court, cependant il est important que deux points soient précisés. Le premier point – et je me suis déjà exprimé à ce sujet, je m'en excuse – est qu'il est de procédure constante qu'un plan localisé de quartier (PLQ) ne se vote pas sur le siège; ce fut le cas pour celui-ci et nous voyons maintenant le résultat: nous sommes obligés de voter dans l'extrême urgence dès lors que le délai de quarante-cinq jours échoit demain soir. Pour

<sup>1</sup> Annoncée, 6059.

<sup>2</sup> Proposition, 5365.

l'avenir, Mesdames et Messieurs, je vous demande – pour ne pas dire je vous conjure – de considérer qu'un PLQ ne se vote pas à la légère et certainement pas sur le siège, d'autant plus en ce qui concerne celui-ci, puisqu'il existe une opposition substantielle de la société A&A Real Estate Grand-Pré SA. Nous avons été amenés à la recevoir en commission de l'aménagement et de l'environnement, et elle nous a fait part de ses inquiétudes pour le moins et de ses propositions concernant ce changement, puisque, je vous le rappelle, il ne s'agit pas d'un nouveau PLQ, mais de la transformation d'un PLQ déjà existant.

Cette intervention de la société A&A Real Estate Grand-Pré SA a valu d'autres interventions multiples, pour ne pas dire passionnées, si ce n'est passionnelles, d'un certain nombre de membres de la commission de l'aménagement et de l'environnement. Mais cela est bien, puisqu'il est bon, de temps à autre, de faire un peu de politique, notamment en ce qui concerne la définition de la propriété foncière sur ce territoire et, ce faisant, de celui qui en a réellement la donne.

Je m'arrêterai en vous précisant une chose importante. La commission de l'aménagement et de l'environnement avait été un peu surprise d'entendre de la part de l'administration, en l'occurrence le Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement (DAEL), que la société A&A Real Estate Grand-Pré SA était informée de ce projet de transformation de PLQ depuis l'année 2002. Lorsque nous avons auditionné les représentants de cette société, ceux-ci nous ont appris avoir découvert, à la fin de 2004, début 2005, un tel projet de transformation. C'est dans ce cadre que la commission de l'aménagement et de l'environnement a demandé à être davantage nourrie, au sens politique du terme, sur la réalité des choses. J'ai reçu très récemment – voilà pourquoi je n'ai pas pu en faire état auparavant, notamment auprès des membres de ladite commission – un courrier signé par M. Ruffieux, qui informait, à l'époque, un bureau d'architectes mandataire de la société A&A Real Estate Grand-Pré SA de la modification du PLQ N° 28748, dès le 14 décembre 2001... Je tenais à ce que cette information vous fût communiquée, dès lors qu'est profondément modifié ce qui a pu être décidé au sein de la commission de l'aménagement et de l'environnement. Cela devait être éclairci, c'est le cas maintenant. La société A&A Real Estate Grand-Pré SA était donc officiellement informée, depuis l'année 2001, de la transformation de ce PLQ.

Quant au reste et aux détails, je m'en remets très volontiers au rapport oral de M<sup>me</sup> Nicole Valiquer Grecuccio, que je remercie d'avoir, comme d'habitude d'ailleurs, fait fissa avec ses propres données.

**M<sup>me</sup> Nicole Valiquer Grecuccio, rapporteuse (S).** Comme le préopinant vient de le dire, il s'agit d'un rapport oral sur un dossier qui était assez compliqué.

## Proposition: plan localisé de quartier à l'avenue Giuseppe-Motta

J'ai essayé le plus possible de condenser les débats, mais vous ne m'en voudrez pas trop de la longueur inhérente à ce type d'examen. Mesdames et Messieurs, je vous ai photocopié le PLQ 28748 (*n.d.l.r.*: voir le plan ci-après) qui est actuellement en force; il y aura une modification sur celui-ci, mais je vous l'ai reproduit, parce que sont indiqués, en petites lettres, les bâtiments dont nous allons parler et je pense que c'est un peu plus facile pour la lisibilité du propos.

La commission de l'aménagement et de l'environnement s'est réunie le 26 avril et le 10 mai 2005, sous la présidence de M. Patrice Reynaud, pour étudier cette proposition. Comme M. Reynaud vous l'a dit, il convient de rappeler que le PLQ, sur lequel le Conseil municipal doit aujourd'hui émettre un préavis, a déjà fait l'objet d'une proposition de la part du Conseil administratif, ce qui fait que vous la retrouvez sous deux numéros différents: la proposition PR-407 d'aujourd'hui et la proposition PR-394 du 2 février 2005. Lors de sa séance du 16 mars 2005, le Conseil municipal, statuant sur le siège, avait émis un préavis favorable à ce même PLQ – la proposition PR-394. Toutefois, M. Laurent Moutinot, président du DAEL, a communiqué officiellement à la Ville de Genève le dossier portant sur le projet de modification de PLQ par un courrier du 5 avril 2005, et il a attiré l'attention sur le fait que la décision prise par le Conseil municipal, le 16 mars 2005, était prématurée, car le délai de quarante-cinq jours fixé par l'article 6, alinéa 3, de la loi générale sur les zones de développement n'avait pas commencé de courir. Raison pour laquelle le Conseil administratif a dû saisir le Conseil municipal une nouvelle fois, par le biais de la proposition PR-407, celle dont nous allons parler ce soir, qui fait l'objet du présent rapport oral. Dans l'intervalle, des observations ont été émises, le 17 février 2005, par l'avocat de la société A&A Real Estate Grand-Pré SA – que j'abrègerai par la suite Real Estate, pour la commodité du propos – et transmises à la commission lors de l'examen de la présente proposition. Elles n'ont pas été de nature à modifier l'avis déjà exprimé par le Conseil administratif, acquis à la révision partielle de ce PLQ.

Comme il s'agit d'un rapport oral, pour la clarté et la brièveté du propos, il me semble important, dans un premier temps, de mettre l'accent sur les éléments clés qui fondent aujourd'hui la révision partielle du PLQ N° 28748, et de décrire les points forts de cette nouvelle proposition. Puis, dans un deuxième temps, de faire part de la position de Real Estate, puisque celle-ci a donné lieu à des débats nourris en commission, et ce, avant de donner la position de la commission comme telle qui fera aujourd'hui l'objet du vote de notre Conseil municipal.

Toujours pour la clarté du propos, je vais me référer au plan dont je vous ai fait une copie, puisqu'il porte la numérotation des bâtiments, car je suis bien consciente qu'il est difficile de suivre un tel rapport oral, alors même que nous parlons ici de PLQ, de plans, de bâtiments, d'espaces publics. J'essaierai donc de ne pas être caricaturale pour ne pas tronquer les discussions de la commission,

mais vu la matière, je donnerai une vision schématique pour nous permettre de trancher et d'aller rapidement au cœur du sujet.

Le périmètre concerné par la proposition PR-407 est compris entre la rue du Grand-Pré, l'avenue Giuseppe-Motta et la rue Chandieu et il se compose de cinq parcelles ou portions de parcelles, qui représentent une surface d'environ 17 700 m<sup>2</sup>, majoritairement propriété de Real Estate, le solde étant aux mains de la Ville de Genève.

Aujourd'hui, nous sommes face à un PLQ en force, le PLQ 28748 – dont vous avez une photocopie – adopté par le Conseil d'Etat le 30 octobre 1996. Au vu de la démolition des bâtiments existants – si ce n'est un bâtiment dit bâtiment Y, construction existante maintenue dans son gabarit et son affectation – ce plan prévoyait un bâtiment de «R+6+S», ce qui veut dire: «R» rez-de-chaussée, «+6» plus 6 étages, «S» superstructure, affecté à du logement avec un rez commercial possible – c'est le bâtiment E de votre plan. Le bâtiment existant encore aujourd'hui est en partie occupé par une entreprise en activité, et pas seulement par cette entreprise-là d'ailleurs. Vous avez aussi deux bâtiments de «R+6+S», l'un – bâtiment C sur votre plan – affecté à du logement avec un rez commercial possible et l'autre – bâtiment D sur votre plan – affecté, lui aussi, à du logement avec un rez commercial ou destiné à des équipements publics. Peu à peu, les bâtiments seront donc démolis et deux bâtiments de logement seront reconstruits. Vous avez un bâtiment de «R+5+S» affecté à des activités administratives, commerciales ou industrielles – bâtiment A sur votre plan – qui est aujourd'hui réalisé. Si vous montez sur la rue du Grand-Pré, vous voyez à l'intersection, près de la rue Chandieu, un bâtiment, dans les tons bleu ciel, si je peux qualifier cette architecture ainsi, qui est assez facilement repérable. C'est de ce bâtiment-là qu'il s'agit. D'ailleurs, le Conseil municipal avait adopté une première étape de la construction et de l'aménagement de la nouvelle voie de desserte comprise entre la rue du Grand-Pré et la rue Chandieu et nous avons réalisé une contre-allée qui devait servir de protection à cette Maison de l'Europe qui est comprise dans ce bâtiment. Pour mémoire, il s'agissait de la proposition PR-303, d'avril 2004. Enfin, et c'est là-dessus plus particulièrement que vont porter nos discussions, vous avez un bâtiment de «R+5+S» affecté à des activités administratives, commerciales ou industrielles – c'est le fameux bâtiment B sur votre plan. C'est ce bâtiment qui nous occupe plus particulièrement aujourd'hui et plus précisément encore son changement d'affectation, comme je vais vous l'expliquer.

Il est important quand même de souligner un élément dans l'histoire de ce bâtiment, qui nous a été rappelé par le Service d'urbanisme de la Ville de Genève. Le préavis positif donné en son temps à ce plan comportait une clause concernant l'entreprise Landis & Gyr Communications, stipulant que «les bâtiments A et B seront affectés à des activités dépendant de cette entreprise ou à défaut à des acti-

## Proposition: plan localisé de quartier à l'avenue Giuseppe-Motta

vités industrielles». Cette clause n'avait pas pu être retenue par le Conseil d'Etat, qui se fondait sur le fait que la loi ne permet pas d'assujettir un plan d'aménagement à une personne physique ou morale particulière. Tant les représentants ou représentantes de la Ville que de l'Etat ont relevé que le PLQ en force représentait un fort taux d'activité administrative par rapport au logement, mais que le groupe Landis & Gyr visait alors un équilibre financier par la réalisation de cette opération, au vu des difficultés qui étaient alors les siennes.

Le contexte s'est en fait modifié. Vous savez ce qu'il est advenu de l'entreprise Landis & Gyr et un nouveau projet de PLQ, le N° 29352, est arrivé sur lequel nous allons aujourd'hui devoir préavisier. La Ville de Genève a, en effet, suggéré, au vu du changement de ce contexte, de modifier l'affectation de ce deuxième bâtiment, le fameux bâtiment B, destiné à des activités administratives, commerciales ou industrielles, pour une affectation en logement. D'où les termes compris dans la proposition qui nous est soumise aujourd'hui et qui font référence, d'une part, au «changement d'affectation d'un bâtiment d'activité en bâtiment d'habitation» et donc à la révision partielle du PLQ N° 28748. La proposition consistant à modifier l'affectation du bâtiment B permettrait de créer environ 70 logements supplémentaires. Après examen, le Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement (DAEL), sur proposition de la Ville, a estimé cette proposition opportune dans la mesure où il s'agit d'un périmètre proche du centre-ville, très bien desservi par les transports publics, près des infrastructures, et il nous a été précisé, lors de l'audition d'un représentant du Service des études et plans d'affectation du DAEL, que le bâtiment B, qui pourrait être affecté à des logements de par sa morphologie, permet très bien une adaptation en une typologie de logements. Ce qui explique qu'il s'agit simplement d'une modification d'affectation et non pas de l'assise de ce bâtiment dans le PLQ.

Le Service d'urbanisme a en outre rappelé, par la voix de sa cheffe, M<sup>me</sup> Wiedmer-Dozio, que la Ville a toujours privilégié et défendu le principe de mixité d'affectation dans ce secteur. D'autre part, elle a rappelé – et j'ai dit tout à l'heure que nous avons voté ce projet de mail entre la rue du Grand-Pré et la rue Chandieu – que la constitution de ce mail a toujours été privilégiée comme un élément fort qui permet d'ouvrir la rue Chandieu largement sur l'espace au-delà – qui devrait, à l'avenir, être constitué d'une école – et, plus largement, vers le secteur de Vermont. Ce concept d'ouverture a lui-même guidé une volonté de décloisonner ce secteur et le parti pris de ne pas fermer les îlots à l'intérieur de ce périmètre. Nombre de ces arguments ainsi que la nécessité de mener une politique active en matière de construction de logements ont certainement motivé le préavis positif donné par le Conseil municipal en mars 2005.

Toutefois, ce rapport oral ne saurait être complet si nous ne faisons pas mention de la position de la société Real Estate, dont la commission a auditionné les représentants à la suite des observations qu'ils avaient émises lors de l'enquête

publique le 17 février 2005. La société a, en effet, fait savoir, par le biais de son avocat, que, lors de son achat des terrains, elle «ne connaissait pas les détails des éventuelles négociations menées par Landis & Gyr et les autorités au moment de l'adoption dudit PLQ, pas plus que l'étendue des difficultés du groupe. Elle a donc acquis ces parcelles sur la foi d'un PLQ en force, pour un prix tenant compte de la possibilité de disposer d'un certain nombre de surfaces affectées aux activités, ce qui explique qu'elle soit attentive à la question de la rentabilité globale de son investissement dans le périmètre.» Vous l'aurez compris, elle visait à maintenir l'affectation, en particulier administrative, de ce fameux bâtiment B. Pour cela, la société a mandaté un groupe d'architectes, le group8 sarl, pour faire des propositions de variantes de PLQ en cherchant à obtenir un nombre de logements substantiel qui auraient contrebalancé la proposition du Conseil administratif.

La commission, par souci d'équité, a examiné le document en question et entendu M. Brönimann, l'un des architectes du projet. Je ne citerai que quelques arguments portant sur la variante privilégiée par les auteurs. Si vous vous référez au plan que je vous ai remis, il s'agirait de désolidariser le bâtiment C du bâtiment d'angle D qui, lui, serait bâti en prolongement du bâtiment E, lui-même prolongé par un bâtiment E'. En clair, l'objectif est d'édifier un front bâti le long de la rue Chandieu qui viendrait obturer – évidemment, ce ne sont pas les termes des auteurs du projet, qui voient une autre façon de créer une perméabilité – le mail que la Ville de Genève a constitué. Il s'agirait aussi de fermer l'îlot esquissé par le bâtiment A en construisant un bâtiment qui se situe hors du périmètre du PLQ actuel. Donc, à l'inverse du Service d'urbanisme qui visait à décloisonner les îlots, là, vous avez un parti pris qui consiste à les fermer.

Il est même envisagé de maintenir le bâtiment E de caractère industriel, compte tenu du fait qu'il est bâti selon un système constructif ponctuel, et de le transformer en bâtiment de logements en évaluant ce que la trame existante pourrait permettre comme distribution adaptable selon les besoins du marché, avec la possibilité de rendre le rez-de-chaussée transparent, ce qui permettrait de recréer une forme de perméabilité sur l'ouverture du parc de Vermont. Enfin, il est prévu de favoriser, par rapport au plan, une traversée longitudinale nord-sud, alors que, vous l'avez vu, le projet qui vous est soumis aujourd'hui prend le parti exactement inverse, qui est de suivre l'ouverture dressée par le mail. M. Königsegg, représentant de la société Real Estate, a rappelé que le but de la société n'était pas d'optimiser ses revenus et que celle-ci était prête à signer un accord pour garantir des logements. A une question d'un commissaire, il a également précisé que sa société n'avait aucun lien avec Landis & Gyr.

Sans entrer dans les mérites ou non de ce qu'on pourrait qualifier de «contre-projet», il faut relever que le Service d'urbanisme de la Ville a souligné encore une fois, par la voix de M<sup>me</sup> Wiedmer-Dozio, que la proposition soumise par Real Estate est une proposition qui ne maîtrise pas l'ensemble des surfaces et qu'elle

## Proposition: plan localisé de quartier à l'avenue Giuseppe-Motta

ne représente pas une alternative crédible à ce qui est proposé présentement. Il est remarqué, comme je l'ai dit tout à l'heure, que le mail créé est compromis, tout comme la perméabilité voulue dans la transversalité. Sur le plan légal, il faut aussi souligner que l'adoption de cette variante signifierait d'abord l'abrogation du PLQ en vigueur, la mise au point d'un nouveau, avec toute la tournée des services usuels pour donner des préavis techniques, puis, enfin, la mise à l'enquête publique. On repartirait donc en début de procédure.

Les commissaires, dans leur ensemble, ont souhaité privilégier le logement; certains en s'appuyant sur la révision partielle du PLQ telle que proposée par le Conseil administratif, avec l'aval du DAEL, d'autres en s'appuyant sur les propositions de Real Estate, quitte à se lancer dans une nouvelle procédure, craignant qu'au bout du compte il ne se passe plus rien, car, finalement, la société reste maître de sa décision. Le point central qui a occupé les commissaires était de savoir si la société Real Estate avait été au courant ou non des intentions de la Ville de Genève d'affecter le bâtiment B à du logement. M. Chappuis, du Service d'urbanisme, a rappelé que les incertitudes concernant Landis & Gyr étaient connues, comme en témoignent les nombreux articles de presse parus à l'époque. Je ne reviendrai pas sur les débats qui ont agité la commission, mais ce souci de vérifier précisément ce point a été partagé par les commissaires et, à la suite de l'audition du DAEL, qui faisait mention d'un courrier en ce sens, il a été décidé – même s'il a été rappelé, par les fonctionnaires de la Ville et par ceux du Canton, qu'il a toujours été admis que ce PLQ serait modifié dans le sens du logement – de s'assurer de l'existence d'un courrier faisant état de cette modification possible. Cette demande a été acceptée par 11 oui (3 S, 1 T, 1 R, 1 DC, 3 L, 2 UDC), avec 4 abstentions (2 ADG/SI, 2 Ve).

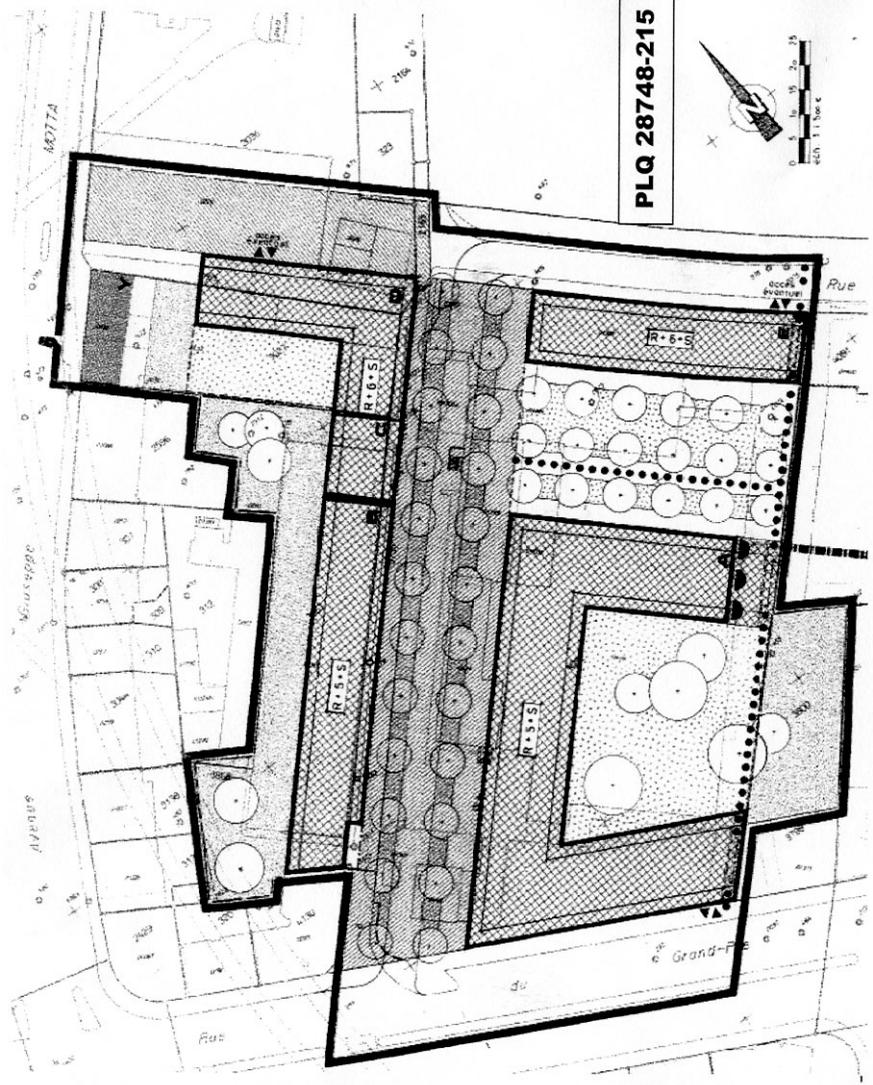
Rappelons que Real Estate a acquis ces parcelles en 2000. Il s'agissait donc de vérifier si, après cette acquisition, la société avait été ou non au courant des intentions de la Ville de Genève et du Canton d'affecter le bâtiment administratif B à du logement. Je lis l'extrait du courrier dont a parlé tout à l'heure le président de la commission. M. Reynaud et moi, nous en avons eu connaissance ce même jour et les commissaires, eux, n'étaient pas encore au courant. Le 14 décembre 2001, M. Ruffieux, directeur de la Division de l'aménagement et des constructions de la Ville de Genève, a écrit aux mandataires de Real Estate. Je cite: «A l'évidence, les conditions qui ont pu amener la mise en place du PLQ N° 28748, développées notamment dans le cadre de l'exposé des motifs de ce dernier, ne semblent plus réunies. Je vous confirme donc l'intention commune de la Ville et du Canton de mettre en route la modification du PLQ en vigueur afin de permettre la réalisation d'un plus grand nombre de logements. Le DAEL a annoncé son intention d'entreprendre les premières démarches en ce sens.» En clair, nous avons considéré que la société était clairement au courant des intentions de la Ville de Genève et du Canton.

Proposition: plan localisé de quartier à l'avenue Giuseppe-Motta

Toutefois, la commission, dans l'attente de ce résultat, connaissant aussi les délais qui étaient les nôtres, puisque nous sommes tenus légalement de donner notre préavis cette semaine encore, est quand même passée au vote. C'est ainsi que la proposition de révision partielle du PLQ, en vue d'affecter ce fameux bâtiment B d'activités administratives ou industrielles en logement, a été acceptée par 9 voix (3 S, 2 ADG/SI, 1 T, 2 Ve, 1 DC), contre 6 voix (3 L, 2 UDC et 1 R).

En conséquence, la commission de l'aménagement et de l'environnement recommande au Conseil municipal de bien vouloir accepter la révision de ce PLQ.

*Annexe: Plan mentionné dans l'intervention ci-dessus.*



PLQ 28748-215



*Premier débat*

**M<sup>me</sup> Alexandra Rys** (DC). Face à une modification d'un PLQ demandant d'affecter des surfaces dévolues à des activités industrielles à du logement, il est clair, pour le groupe démocrate-chrétien, qu'il faut privilégier le logement. Cela dit, ainsi que l'a rappelé M<sup>me</sup> Nicole Valiquer Grecuccio dans son rapport oral, il y avait tout de même un très grand point d'interrogation. Pendant l'audition, nous avons été confrontés à un propriétaire, assez discret, qui a permis à des activités industrielles de rester sur place, qui a développé un nouveau bâtiment attractif pour des organisations internationales, œuvrant réellement au développement d'un quartier. Pour nous, pendant les auditions, la question de savoir de quelle manière le propriétaire avait été informé, par l'Etat ou la Ville, de leur intention commune de demander cette modification de PLQ n'a pas du tout reçu une réponse claire. Nous aurions vu d'un très mauvais œil, comme cela semblait être le cas à l'issue des travaux de la commission, que le propriétaire ait été traité un peu par-dessous la jambe, comme quantité négligeable, puisque le bien public devait primer. Or la lettre qui vient d'être citée par M<sup>me</sup> Nicole Valiquer Grecuccio, qui date de 2001, ne permet plus le doute; les mandataires du propriétaire ont effectivement été informés très tôt, en 2001, c'est-à-dire au moment où l'Etat et la Ville se sont mis d'accord pour demander cette modification de PLQ. Le propriétaire a donc été informé très clairement de cette intention et nous ne pouvons dès lors plus imaginer qu'il a été maltraité par les autorités publiques. Notre volonté d'accepter cette modification de PLQ s'en trouve tout à fait renforcée.

D'aucuns pourraient penser que, pendant plusieurs années, rien ne se passera dans ce secteur en matière de création de logements, puisque le propriétaire, vraisemblablement, ne sera guère intéressé à réaliser du logement là où il avait prévu des bâtiments pour des activités industrielles... Faut-il alors, malgré tout, accepter ce PLQ, qui restera un vœu pieux pendant quelques années? Selon le groupe démocrate-chrétien, oui, cela en vaut la peine, parce que c'est un signe et – c'est le plus important – une façon de poser les conditions-cadres pour qu'il y ait un jour du logement à cet endroit. Donc, trois fois oui!

**M. Pierre Rumo** (T). Tout d'abord, j'aimerais remercier M<sup>me</sup> Nicole Valiquer Grecuccio de l'excellente présentation de son rapport oral sur cette question. Comme elle a été très complète, je me montrerai bref, mais j'aimerais simplement souligner deux points. Premièrement, le Parti du travail avait accepté – il l'avait d'ailleurs demandé – que le Conseil municipal soit mis au courant de cette lettre, si lettre il y avait, en décembre 2001 ou en septembre 2002 – à l'époque, nous ne savions pas à quelle date exacte elle avait pu être écrite. Nous estimions que le Conseil municipal devait connaître cet élément avant de voter cette transformation du PLQ. La réponse a été donnée par le président de la commission,

Proposition: plan localisé de quartier à l'avenue Giuseppe-Motta

M. Patrice Reynaud, et confirmée par la rapporteuse: il y a bien eu lettre, en décembre 2001, de M. Ruffieux adressée à Real Estate. On ne comprend pas très bien alors l'attitude du mandataire de cette société, qui est venu nous dire en commission qu'il n'était pas au courant de ce courrier, affirmant qu'il n'était pas encore employé dans cette étude en 2001 et 2002. C'est une façon légère de présenter les choses, en quelque sorte un mensonge par omission. Nous déplorons cette attitude du mandataire, pas du représentant de la société Real Estate, mais bien du mandataire, qui a affirmé une chose en sachant pertinemment, je pense, qu'il y avait bien eu échange de correspondance entre la société Real Estate et le Service d'urbanisme. Pour nous, il est important d'avoir pris connaissance de cette lettre et nous pouvons d'autant plus confirmer notre vote de commission.

Deuxièmement, nous sommes très contents, puisque nous déplorons souvent un manque de collaboration entre la Ville et le Canton, que, dans ce dossier, il y ait eu un réel travail d'équipe entre le Service d'urbanisme de la Ville de Genève et le DAEL. C'est un point à souligner qui nous permet de voter cette transformation du PLQ. A ce sujet, même s'il est vrai que des logements ne se construiront peut-être pas très rapidement sur le périmètre du bâtiment B, néanmoins, comme l'a dit également M<sup>me</sup> Rys, les conditions-cadres existent et nous pouvons espérer, malgré tout, que cela puisse se faire dans un avenir pas trop lointain. Par conséquent, nous voterons cette transformation du PLQ, comme nous l'avons votée en commission.

**M<sup>me</sup> Ruth Lanz Aoued** (AdG/SI). Pour nous, Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants), il va de soi que nous voterons également cette proposition ce soir. En effet, la modification prévue répond à une intention de longue date du Conseil municipal, puisqu'il s'était déjà opposé à un PLQ avec des activités sur le bâtiment B, que vous pouvez voir sur le plan. Nous ne faisons que confirmer encore une fois qu'il s'agit ici, compte tenu de la fermeture de Landis & Gyr, de construire du logement. Quant au PLQ proposé alors par Real Estate, il représenterait une importante surdensification de ce secteur et un cloisonnement de ce quartier. Il va de soi que nous ne pourrions pas accepter cela.

Ce soir, en acceptant ce PLQ, nous ne sommes pas sûrs que des logements pourront s'y construire, car la société Real Estate a clairement laissé entendre qu'elle entend refuser ce PLQ. Si nous ne l'acceptons pas, cela revient peut-être au même, mais il s'agit ici clairement de voter pour un principe d'aménagement cher à la Ville de Genève et qui date de dix ans.

Je dirai encore quelques mots sur la façon d'agir des représentants de Real Estate. Cette société a pour but d'optimiser la rentabilité des biens immobiliers. Que cette société défende ses intérêts peut se comprendre, cependant les moyens qu'elle utilise nous irritent, car elle nous présente un prétendu PLQ qui ne pourrait pas se réaliser sous prétexte qu'elle aussi veut construire des logements... De

surcroît, elle se base sur un PLQ en force – qui ne contient pas la modification que nous voterons ce soir – pour essayer de nous prouver que, en fait, il y aura davantage de logements, ce qui n'est pas vrai.

On peut également faire une réflexion sur la généralisation de la mainmise sur la politique de sociétés dont le seul objectif est de faire du profit. Cela est extrêmement inquiétant. Pour revenir sur le fond, nous voterons cette modification de PLQ.

*(La présidence est assurée jusqu'à la fin de la séance par M. Michel Ducret, deuxième vice-président.)*

**M. Olivier Norer** (Ve). Nous, les Verts, comme l'a dit la rapporteuse sur cet objet, nous souhaitons voter cette modification du PLQ. En effet, à l'instar de M<sup>me</sup> Ruth Lanz Aoued et d'une majorité des membres de ce Conseil municipal, nous voulons davantage de logements. Toutefois, nous divergeons sur un petit point. Si nous votons ce PLQ, il n'est pas certain à cent pour cent que nous aurons dans l'immédiat des logements, mais, en le refusant, nous sommes sûrs de ne pas en avoir. A défaut d'une garantie de logements, ayons au moins la garantie de ne pas voir davantage de surfaces commerciales, car il y en a déjà assez en ville! Nous sommes à proximité des organisations internationales, qui représentent un pool d'emplois énorme, et il manque des logements sur le territoire de la Ville et sur celui du canton. Par conséquent, je crois qu'il est important de donner un signe politique en la matière. D'ailleurs, nous sommes très contents que la Ville et l'Etat se soient donné la main sur ce sujet pour développer une modification du PLQ.

Les logements, à proximité d'espaces verts, seront très bien desservis par les transports publics. Il n'y a donc aucune raison de refuser cette modification du PLQ, qui offre toutes les garanties en matière de qualité de vie. En ce sens, je rappelle que nous voterons cette proposition.

**M. Patrice Reynaud** (L). J'ai trois commentaires à faire, mais auparavant, je souhaiterais rétablir quelques évidentes contrevérités qui ont pu être prononcées au sein de ce cénacle. Qu'une entreprise privée ait pour vocation de faire du profit, je suis, Madame Lanz Aoued, un tant soit peu surpris que cela puisse vous choquer. Je me permets de rappeler que si elle ne le faisait pas, je ne suis pas persuadé que le taux de chômage que nous connaissons aujourd'hui à Genève ne serait point encore plus fort. Si vous me permettez l'expression – et je vous remercie, Monsieur le président, de bien vouloir transmettre aux partis de gauche concernés – on ne peut pas faire reproche aux entreprises de tenter de chercher du profit, je rappelle que c'est simplement leur vocation.

## Proposition: plan localisé de quartier à l'avenue Giuseppe-Motta

Cette parenthèse étant faite, je souhaiterais redéfinir la position du Parti libéral, fort de la lettre que j'ai partiellement lue tout à l'heure et que la rapporteuse a lue un peu plus longuement préalablement. J'ai donc trois observations, qui sont des observations classiques de politique, encore plus en matière d'aménagement. D'abord et avant toute chose, en matière d'aménagement, c'est la connaissance des dossiers. Je crois que nous avons maintenant pleinement connaissance de ce dossier, dès lors que la lettre de M. Ruffieux du 14 décembre 2001 nous a été transmise, certes tardivement. Encore une fois, je pense qu'on ne peut en vouloir à personne dès lors que nous avons été saisis, comme à l'habitude, au dernier moment de cet objet, surtout après ce passage sur le siège.

La deuxième observation concerne l'arbitrage. Le Parti des Verts, M. Norer, en l'occurrence, vient de se livrer à l'arbitrage en expliquant en quelques mots que, entre pas de logement du tout ou peut-être du logement, il convenait d'arbitrer. La position du Parti libéral est un peu différente en ce sens qu'elle se situe davantage sur un plan peut-être plus juridique, j'allais presque dire plus pragmatique, que le vôtre, qui est plus politique, Monsieur Norer. Le plan politique consiste à dire qu'aujourd'hui, dans le cadre d'un choix d'échéance, le refus de la transformation du PLQ équivaut à revenir à zéro dans ce PLQ, qui a quand même déjà la bagatelle de quinze ans d'antériorité maintenant, d'une part. D'autre part, l'éventuelle volonté de refuser cette modification, dont je ne suis pas totalement persuadé – mais ce sera l'objet de ma troisième observation – en échelle de temps, c'est grosso modo entre douze et treize ans, contre cinq à six ans. En ce qui concerne les libéraux, le choix est fait, nous avons arbitré pour ce qui est plus court – c'est notre souhait à tous – c'est-à-dire du logement.

La troisième observation, c'est la confiance. Il semblerait que vous, partis de gauche, vous ne la placiez pas toujours dans les entreprises de cette ville ni de ce canton, mais c'est votre choix et non celui du Parti libéral. En commission de l'aménagement et de l'environnement, nous avons reçu la société Real Estate. Contrairement à d'autres, qui se sont permis un véritable jugement de valeur à l'égard de leur mandataire, je n'irai pas jusque-là, d'autant plus qu'il s'agit d'un de mes confrères. Je m'interdis, évidemment, par déontologie, de faire une chose pareille. Par contre, je constate qu'il y a eu peut-être, à un moment, une insuffisance partielle de connaissance du dossier – disons cela comme ça. Aujourd'hui, cette société, dont je ne doute pas une minute des compétences internes – et c'est l'élément confiance que nous, libéraux, accordons aux entreprises de ce pays – aura suffisamment de ténacité pour s'adapter, forte de ce vote, je pense unanime, ce soir, pour la transformation de ce PLQ. Contrairement à ce que la politique ne sait pas souvent faire, malheureusement, j'ai l'honneur de vous apprendre, Mesdames et Messieurs, que les entreprises privées, et notamment celles de cette ville et de ce canton, savent s'adapter. J'ai confiance en Real Estate pour le faire et c'est parce que nous avons confiance que nous voterons cette transformation de PLQ.

**M. Pascal Rubeli** (UDC). A la commission de l'aménagement et de l'environnement, en ce qui nous concerne, nous avons été à l'écoute attentive des gens auditionnés, notamment l'entreprise Real Estate. Notre préavis était plus que favorable à l'égard de sa démarche d'optimisation du terrain et de réalisation d'activités susceptibles de dégager du profit – c'est aussi sa mission, c'est vrai. Ce qui nous a surpris et qui nous a fait changer d'avis maintenant, c'est ce courrier du 14 décembre 2001 qui précise, de manière très claire, que le mandataire précédent, en l'espèce l'ancien architecte, avait été informé des désirs communs de la Ville et du Canton de procéder à des constructions de logements, ce que nous souhaitons aussi beaucoup. Il s'agit de la création de 76 logements, même s'il n'est pas du tout sûr que ce soit dans l'immédiat. En outre, nous ne pourrions pas obliger Real Estate de les réaliser, si ce n'est la volonté de cette société de faire tout de même quelque chose allant dans ce sens, mais cela devient alors son désir et son choix.

A l'écoute de ce qui a été dit et fait et, surtout, à la lecture de ce courrier, l'Union démocratique du centre votera cette modification de PLQ, en vue de mettre Real Estate dans une position qui l'obligera certainement à revoir une pratique et à faire un effort, pour que, sur le plan du principe et sur celui de la démarche de la Ville à l'égard du logement, nous soyons en conformité avec nos désirs.

**M. Christian Ferrazino, conseiller administratif.** Au nom du Conseil administratif, je me félicite de cette unanimité qui semble se faire jour en faveur de cette modification d'un PLQ. Vous êtes plusieurs à l'avoir dit tout à l'heure, c'est aussi un signe politique de ce Conseil municipal de montrer qu'il est possible d'intervenir en faveur du logement, y compris en revoyant des plans localisés en force. A l'époque où le Conseil municipal a préavisé favorablement en faveur de Landis & Gyr dans le cadre de ce PLQ – qui faisait la part belle à l'industrie – la volonté première était de sauver une entreprise qui avait son siège à Genève, mais l'avenir, malheureusement, n'a pas permis d'exaucer ce vœu. Il était logique que les raisons qui étaient à l'origine du préavis d'alors du Conseil municipal, vu la modification intervenue, puissent être intégrées dans le PLQ en cause.

Il est assez rare d'obtenir des modifications de ce type et c'est précisément la Ville de Genève qui a souhaité prendre l'initiative de modifier ce PLQ pour, non pas obliger une entreprise à construire du logement, parce que nous n'en avons pas le pouvoir, mais faire en sorte que ce qui se construira sur cette parcelle sera, en lieu et place des bureaux prévus, des logements.

J'aimerais tout de même vous dire que les seules constructions qui se sont réalisées sur cette parcelle sont précisément des bureaux. Vous avez parlé d'une Maison de l'Europe, on parle de missions diplomatiques, de beaucoup de choses, mais tout cela n'a rien à voir avec du logement. Le bâtiment E, dont M<sup>m</sup> la rap-

Proposition: plan localisé de quartier à l'avenue Giuseppe-Motta

porteuse a fait état tout à l'heure et qui est prévu – au niveau de la légende – pour du logement, vous l'avez aussi dit, est toujours affecté aux activités qui se déploient dans ce bâtiment, et non pas au logement. D'après mes renseignements, les baux sont plutôt de longue durée, ce qui fait que ce n'est pas demain, même pas après-demain, que nous aurons du logement ici – raison de plus pour être particulièrement attentifs au devenir de ces parcelles. Jusqu'à maintenant, seuls les bâtiments qui permettaient d'assurer le maximum de la rente foncière ont été réalisés. A nous, tant le Conseil municipal que le Conseil administratif, de nous assurer que, là où il est possible de créer des logements, nous fassions tous les efforts pour y parvenir, et cette modification de PLQ va précisément dans ce sens.

### *Deuxième débat*

Mis aux voix, l'article unique de l'arrêté est accepté à l'unanimité.

Il est ainsi conçu:

### *ARRÊTÉ*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre r), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu la demande du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement;

sur proposition du Conseil administratif,

### *arrête:*

*Article unique.* – De donner un préavis favorable au projet de plan localisé de quartier N° 29352, situé entre la rue Chandieu, l'avenue Giuseppe-Motta, la rue du Grand-Pré et la rue de Vermont, feuille 26 du cadastre communal, section Petit-Saconnex, portant le changement d'affectation d'un bâtiment d'activités en bâtiment d'habitation et révisant partiellement le plan localisé de quartier N° 28748 adopté par le Conseil d'Etat le 30 octobre 1996.

*Un troisième débat n'étant pas réclamé, l'arrêté devient définitif.*

- 6. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 9 mars 2005, sur demande du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement et sur initiative municipale, en vue de l'approbation du projet de plan localisé de quartier N° 29383, situé entre la place de Montbrillant, la rue des Grottes, la rue de la Faucille et la rue Fendt, section Cité, feuille 70 du cadastre communal, portant sur la construction d'un hôtel, de bâtiments de logement, d'un parking et la création de nouveaux espaces publics de détente et de verdure, et en vue de l'ouverture d'un crédit de 130 000 francs destiné à l'étude d'aménagement d'un square public (PR-401 A)<sup>1</sup>.**

**Rapporteuse: M<sup>me</sup> Ruth Lanz Aoued.**

La commission s'est réunie le 26 avril 2005 sous la présidence de M. Jean-Pierre Oberholzer. Les notes de séance ont été prises par M. Christophe Vuilleumier, à qui la rapporteuse adresse ses plus vifs remerciements.

### **Séance du 26 avril 2005**

*Audition de M<sup>me</sup> Marie-José Wiedmer-Dozio, cheffe du Service d'urbanisme, de M. Pierre Chappuis, architecte-urbaniste au Service d'urbanisme, et de M. Claude Morel, chef de secteur au Service de la mobilité*

M<sup>me</sup> Wiedmer-Dozio prend la parole et rappelle que ce projet de plan localisé de quartier (PLQ), mis en œuvre par la Ville, qui avait été approuvé voici deux ans par le Conseil municipal (rapport PR-199 A) a connu, par la suite, quelques ralentissements dus à des aspects techniques, mais cela a permis de procéder à des études complémentaires, notamment concernant la possibilité d'installer une infrastructure de stationnement pour vélos dans le parking souterrain.

Il s'agit donc moins, aujourd'hui, de se prononcer sur le projet et le remembrement foncier, qui n'ont connu pratiquement aucune modification par rapport à ce qui a été proposé dans la proposition PR-199, mais de débattre, d'une part, sur

---

<sup>1</sup> Proposition, 5630.

le crédit d'étude pour le square public et, d'autre part, sur le principe d'une station de vélos. Concernant ce dernier point, cela pourrait s'effectuer sous forme d'une petite modification de l'arrêt I ou en ajoutant un amendement.

M. Chappuis signale quelques points du projet:

- L'assiette du parking a été modifiée afin d'en unifier la structure et d'augmenter légèrement la capacité, cela sur demande de l'Office des transports et de la circulation (OTC). Il ajoute que le square n'est pas remis en question par cette modification.
- L'accès de ce parking se fait sans aucune rampe, raison pour laquelle il est possible d'aménager un parking à vélos. Il signale encore qu'un petit escalier a dû être modifié.
- Il explique, ensuite, qu'une place de stationnement pour un bus devant l'hôtel serait possible en redimensionnant le trottoir.

M<sup>me</sup> Wiedmer-Dozio explique le principe de ces vélostations: un peu partout en Suisse alémanique, ces stations ont vu le jour. Elles fonctionnent sur un principe semi-automatique et des vélo-shops pourraient y être exploités un peu à l'exemple des librairies.

M. Morel ajoute qu'il s'agit non seulement d'un parking à vélos, mais que des services peuvent venir se greffer afin de donner plus de vie au lieu. Il évoque, par exemple, un café ou un magasin de vélos. Il mentionne ensuite que la vélostation de Bâle fonctionne grâce à un abonnement, alors qu'à Berne il suffit d'une simple carte de crédit pour qu'un système automatique s'occupe du rangement des cycles. Il ajoute qu'à Zurich ce sont des civilistes qui travaillent dans ce parking à vélos. Genève possédait très peu de places pour les vélos dans le périmètre de la gare jusqu'en 2002, soit 40 places. Or, avec l'aménagement de la place de Cornavin, il a été possible d'installer 530 places pour les vélos, des places qui sont à présent toutes occupées. L'OTC prévoit un accroissement des déplacements à vélo de 40% d'ici à 2020, à savoir une augmentation du nombre de cyclistes de 10% chaque année. Un plan directeur de locomotion douce est donc envisagé pour proposer des solutions à la demande. Il énumère ensuite les lieux potentiels où il serait possible d'insérer une vélostation (Saint-Paul, îlot 5-7, îlot de la Pépinière, Notre-Dame, local de l'OTC sous Notre-Dame, premier étage du parking de Cornavin). Il signale que la plupart de ces lieux sont trop éloignés, trop chers, trop petits ou sans extension possible. Il précise que parmi les trois sites qui ont été retenus, à savoir le parking de Cornavin, l'îlot de la Pépinière et l'îlot 5-7, le meilleur se révèle en l'occurrence être l'îlot 5-7.

M<sup>me</sup> Wiedmer-Dozio prévient la commission que, le cas échéant, un crédit d'étude sera lancé pour une telle vélostation.

Une commissaire se demande pourquoi un crédit d'étude est nécessaire au vu de l'analyse qui a déjà été faite.

M. Morel répond qu'il est encore nécessaire de définir le système. M<sup>me</sup> Wiedmer-Dozio ajoute qu'une étude de faisabilité a été réalisée, mais qu'il reste encore à répondre aux questions concernant la gestion de cet équipement.

Un commissaire se renseigne sur les possibilités d'emploi par rapport à la maintenance.

M. Morel répond en invoquant la possibilité d'une collaboration avec Genève Roule et confirme qu'il s'agit d'une station-service pour les vélos. Il ajoute que, ce jour même, un espace couvert s'est ouvert sous la gare qui offre 70 places qui seront sans doute occupées d'ici à la fin de la semaine.

Une commissaire rappelle que, concernant le parking, il était question de 51 places de stationnement il y a deux ans. Elle se demande combien de places il y a en plus à présent.

M. Chappuis répond que si l'assiette du parking a été modifiée, le nombre de places reste le même, avec toutefois une petite réserve au besoin. On en est actuellement à 20 places pour l'hôtel, 21 pour les habitants, 8 dédiées à Mobility et quelques-unes à déterminer.

A une question d'un commissaire sur la capacité des trois vélostations, M. Morel répond qu'il est possible de stocker 800 vélos à l'îlot 5-7. Il ajoute que les autres sites sont plus petits, mais il ne peut pas dire combien de vélos pourraient y être rangés.

M<sup>me</sup> Wiedmer-Dozio rappelle que les intentions pour l'îlot de la Pépinière doivent encore être définies dans une future étude.

A une question sur le prix de location d'une place de stationnement, M. Morel répond qu'il serait de 1 franc la journée, mais que les abonnements pourraient être moins chers.

Une commissaire constate que les places payantes représentent une petite révolution. Elle se demande combien de places gratuites resteraient dans le périmètre de la gare.

M. Morel ignore ce qu'il en est. Il signale qu'à Berne 50% des places sont gratuites. Il rappelle ensuite que 4000 vélos sont volés par année. Il ajoute que c'est la raison pour laquelle il semble possible d'adopter un parking payant. Mais l'objectif à terme serait de libérer la place devant la gare.

M. Chappuis signale que ce type d'équipement existe à Lyon.

Un commissaire demande si cet équipement est dédié uniquement aux vélos. M<sup>me</sup> Wiedmer-Dozio acquiesce et remarque que, si des motos devaient s'y garer, il serait nécessaire de mettre en place une meilleure installation pour l'évacuation des gaz.

Un commissaire se félicite de la proposition de ce projet et se demande ce qu'il en est des sorties sur la place de Montbrillant.

M. Chappuis répond que l'accès sera suffisamment large et qu'il est possible d'y installer des dispositifs architecturaux. Il ajoute que l'espace peut être scindé comme une route.

M<sup>me</sup> Wiedmer-Dozio rend attentif au fait que, bien que le PLQ ait été avalisé par l'OTC, il faudra peut-être encore procéder à quelques adaptations.

#### *Discussions de la commission*

Un commissaire propose d'ajouter dans l'article premier du projet d'arrêté I la mention d'une vélostation: «... d'un hôtel, de bâtiments de logement, d'un parking, d'une vélostation...».

M. Oberholzer passe au vote de cet amendement. Il est accepté à l'unanimité des commissaires présents (3 S, 2 AdG/SI, 1 T, 2 Ve, 2 L, 1 DC, 2 UDC).

Le président passe au vote de la proposition PR-401 amendée. La proposition amendée est acceptée à l'unanimité des commissaires présents (3 S, 2 AdG/SI, 1 T, 2 Ve, 2 L, 1 DC, 2 UDC).

### *PROJET D'ARRÊTÉ I AMENDÉ*

#### LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres k) et r), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 11, chiffre 2, de la loi sur le domaine public du 24 juin 1961;

vu la demande du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement;

sur proposition du Conseil administratif;

vu les objectifs d'aménagement et d'amélioration de l'environnement en espaces d'intérêt public décrits dans le texte et dans la légende du plan;

vu les conséquences foncières figurant dans l'exposé des motifs,

*arrête:*

*Article premier.* – Un préavis favorable est donné au projet de plan localisé de quartier N° 29383, situé entre la place de Montbrillant, la rue des Grottes, la rue de la Faucille et la rue Fendt, section Cité, feuille 70 du cadastre communal, portant sur la construction d'un hôtel, de bâtiments de logement, d'un parking, d'une vélostation et la création de nouveaux espaces publics de détente et de verdure.

*Art. 2.* – Le remaniement parcellaire selon le projet de tableau de mutation N° 57/2001, joint en annexe à la présente proposition, ainsi que le versement d'une soulte, par les propriétaires privés à la Ville de Genève, de 2 600 000 francs et le rachat par la Ville de Genève de la parcelle N° 2560 pour le prix de 600 000 francs sont approuvés.

*Art. 3.* – La constitution d'un droit de superficie distinct et permanent, sur une partie de la parcelle N° 7773, en vue de la construction d'un immeuble d'habitation est approuvée.

*Art. 4.* – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, modifier, épurer et radier toutes servitudes permettant la réalisation de ce projet, et à procéder au changement de l'assiette des voies publiques mentionnées dans le plan.

*Art. 5.* – L'opération ayant un but d'utilité publique, le Conseil administratif est chargé de demander au Conseil d'Etat l'exonération des droits d'enregistrement et des émoluments du Registre foncier.

## PROJET D'ARRÊTÉ II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*arrête:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 130 000 francs destiné à l'étude de l'aménagement d'un square public.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 130 000 francs.

## Proposition: plan localisé de quartier aux Grottes

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif. Si l'étude est suivie d'une réalisation, la dépense ajoutée à celle de la réalisation sera amortie sur la durée d'amortissement de la réalisation. Sinon, l'étude sera amortie en 2 annuités.

**Le président.** Je donne la parole au président de la commission de l'aménagement et de l'environnement, M. Jean-Pierre Oberholzer... Excusez-moi, je suis très surpris, ce n'est pas M. Oberholzer qui est président de cette commission, on m'a donné de mauvaises indications. C'est M. Patrice Reynaud, et je vois qu'il veut prendre la parole, auquel cas je la lui passe très volontiers.

**M. Patrice Reynaud, président de la commission de l'aménagement et de l'environnement (L).** Je vous en remercie, Monsieur le président. Je vous rends grâce d'avoir désigné M. Oberholzer en mes lieu et place. Il m'inquiète d'avoir été, en tout cas à vos yeux, suffisamment insignifiant comme président de cette commission pour que vous ayez oublié que je le fus, mais encore pour dix jours seulement, rassurez-vous!

La proposition PR-401 concerne le quartier des Grottes, les îlots 5 à 7. J'ai peu de choses à dire sur ce qui s'est passé à la commission, sauf qu'un amendement a été déposé, mais je laisserai le soin à la rapporteuse de le développer, et qu'il y a eu un petit souci. Tout à l'heure, M. Pierre Rumo se félicitait du parfait accord entre la Ville et le Canton, mais concernant cette proposition, cela n'a pas tout à fait été le cas. Je ne souhaite pas aller plus en avant dans ces relations, non pas tendues, mais au contraire de chaleureuse amitié, qui ont valu quelque échange de correspondance dont, je présume, M. Ferrazino nous dira quelques rapides mots.

Je préciserai juste une chose plus importante concernant plus globalement les plans localisés de quartier (PLQ). Il existe une sorte d'accord – appelons-le comme ça – qui fait que la Ville de Genève, en ce qui concerne évidemment ses territoires, se doit de préavisier d'un côté ou de l'autre des PLQ pour que la commission de l'aménagement et de l'environnement, d'une part, et le plénum, d'autre part, soient informés suffisamment tôt des éléments. Il est maintenant de tradition, et depuis passablement de temps, qu'il en soit ainsi, de manière que les uns et les autres, notamment les membres des commissions, soient informés. Il y a parfois, dans ces échanges, des bémols – le Conseil administratif en fera sans doute état tout à l'heure – mais je crois qu'ils ont l'avantage d'accélérer les choses dans le cadre de cette politique de réaménagement, notamment de réaménagement foncier, mais pas seulement, qui est en train d'être entrepris et auquel nous, Parti libéral, nous souscrivons en partie.

Il y a des bémols parfois et là ce fut le cas. Mais peu importe, l'essentiel est que nous soyons d'accord, et vous verrez, à la lecture du rapport et, éventuellement, à l'audition de la rapporteuse, que l'unanimité a été faite sur cet objet, avec une très légère modification, mais qui était déjà plus ou moins prévue, puisqu'il s'agit d'un hangar à vélos prévu dans l'îlot 7 – si ma mémoire est bonne.

**Le président.** Veuillez m'excuser, Monsieur Reynaud, pour ce quiproquo de début de débat. Il se trouve en fait que vous étiez remplacé ce jour-là à la commission par M. Oberholzer, qui a présidé les débats *ad interim*. Mais M<sup>me</sup> la rapporteuse ne l'a pas précisé dans son rapport, si bien que mon petit guide n'a pas mentionné ce détail. Je vous prie de me pardonner.

**M<sup>me</sup> Ruth Lanz Aoued, rapporteuse (AdG/SI).** Je serai brève, puisqu'il n'y a pas grand-chose à dire sur le travail de la commission. En effet, l'essentiel avait été fait dans le cadre de la proposition PR-199, que nous avons votée il y a plus de deux ans. Nous avons auditionné les services du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie, dont M<sup>me</sup> Wiedmer-Dozio, qui nous ont rendus attentifs au fait qu'ils souhaitaient faire une étude pour installer également une station de vélos dans le parking. Cette étude n'est pas encore réalisée, mais ce projet nous a semblé intéressant et il mérite d'être étudié.

A cette fin, M<sup>me</sup> Wiedmer-Dozio nous avait suggéré de déposer un amendement au projet d'arrêté I. La commission de l'aménagement et de l'environnement a donc décidé de modifier l'arrêté par rapport à la proposition. Il s'agit, à l'article premier, d'ajouter «d'une vélostation» après «la construction d'un hôtel, de bâtiments de logement, d'un parking». C'est dans ce sens-là que l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) votera ce PLQ, avec, j'espère, les autres groupes du Conseil municipal.

#### *Premier débat*

**M. Blaise Hatt-Arnold (L).** Le Parti libéral a été particulièrement convaincu par la présentation effectuée par le Service d'urbanisme, notamment par sa représentante, M<sup>me</sup> Wiedmer-Dozio, qui explique toujours de manière très claire les dossiers de son département. Elle a rappelé que ce PLQ a été approuvé il y a deux ans par notre Conseil municipal; il y a eu quelques retards, mais cela a eu l'avantage de permettre au Service de la mobilité d'aller un peu plus loin dans la réflexion autour de ce périmètre.

## Proposition: plan localisé de quartier aux Grottes

Sans revenir sur les détails très explicites qui nous ont été donnés, j'aimerais vous faire part de notre position, partagée par l'ensemble de la commission de l'aménagement et de l'environnement au sujet de l'ouverture de ce crédit d'étude et, plus particulièrement, la proposition d'y inclure une vélostation. M<sup>me</sup> la rapporteuse l'a dit tout à l'heure, un amendement a été voté à ce sujet par tous les membres de cette commission, séduits par l'idée de réaliser une vélostation à la gare de Cornavin. C'est simplement continuer ce qui a déjà été fait, notamment à Bâle et à Berne, pour ne citer que ces deux villes. Nous sommes acquis au principe même de ce parking à vélos automatique, ou semi-automatique.

Les paramètres de l'exploitation de cette vélostation ne sont pas encore connus à ce jour et ils feront probablement l'objet d'un crédit d'étude plus précis dans un deuxième temps; M. Ferrazino nous le dira. Quelques questions devront être posées sur cette vélostation: le type de système à adopter, les tarifs, la possibilité pour les gens de faire réparer leur vélo à un endroit adapté, notamment.

Il y a eu quelques remarques de la part des habitants du quartier. M. le magistrat nous a fait parvenir des courriers à ce sujet ainsi que la copie des réponses qu'il a envoyées aux personnes qui ont exprimé leur sentiment sur ce périmètre; mais ces réponses ne nous ont pas convaincus pleinement. Pour ma part, je ferai deux remarques. Premièrement, je comprends l'inquiétude au sujet du manque de places de parking prévues en sous-sol, à la suite de la construction d'un nouvel hôtel à cet endroit. Ma deuxième remarque concerne le problème – signalé par un autre habitant – des nivellements des chaussées aux alentours de l'immeuble de la parcelle 1137. Mais, cela dit, le Parti libéral, tout en prenant acte des remarques formulées, entrera en matière sur ce PLQ ainsi que sur la demande de crédit destinée à l'étude d'aménagement du square public, et il recommande à tous les membres de ce Conseil municipal d'en faire autant.

**M. Olivier Norer (Ve).** La proposition PR-401 porte sur une friche urbaine aux Grottes, que beaucoup de Genevois connaissent. Cette friche n'est pas très appréciée de la population et les discussions en commission le montraient bien. Comme il a été dit par le président de la commission de l'aménagement et de l'environnement, l'ensemble des partis a soutenu cette proposition; en effet, nous souhaitons voir disparaître cet agrégat actuel, agrégat difforme de parking.

L'ensemble de la commission de l'aménagement et de l'environnement a également soutenu la réalisation future d'une vélostation, qui sera située sur cette parcelle – et nous, les Verts, nous en sommes très satisfaits. En effet, il y a actuellement un besoin urgent d'infrastructures en matière de stationnement de vélos, en particulier de stationnement sécurisé et gardé. Les Verts ont soutenu, dans le passé, par diverses motions, une telle réalisation. Pour ces deux raisons, nous voterons la proposition PR-401.

**M. Pierre Rumo** (T). Le groupe du Parti du travail est également favorable à cette proposition et, notamment, à l'adjonction d'une vélostation. Nous avons discuté, il y a quelques semaines, pour savoir si cette proposition devait être renvoyée dans deux commissions, car certains voulaient que la commission des finances et la commission de l'aménagement et de l'environnement traitent ce dossier. A juste titre, je crois, le Conseil municipal avait voté pour que cette proposition soit examinée par une seule commission, la plus concernée, celle de l'aménagement et de l'environnement, où nous avons donc traité ce dossier avec célérité et, malgré tout, de manière complète.

Je pense que nous avons voté de manière constructive le projet de la construction d'un hôtel, de bâtiments de logement, d'un parking, d'une vélostation, ainsi que des espaces de détente et de verdure. Nous avons un projet qui, contrairement peut-être au précédent, comprendra des logements dans un avenir beaucoup plus proche, en tout cas nous pouvons l'espérer. Comme je l'avais également rappelé lors de la première discussion, il y a un mois, certains parlent d'une réflexion de deux ans; mais celle-ci date des années 1970, quand nous sommes passés de la logique de la table rase à un processus de qualification urbaine. C'était important, car nous avons sauvé le quartier des Grottes et nous avons aujourd'hui un projet tout à fait raisonnable, qui promeut à la fois le logement, le tourisme avec la création d'un hôtel, et également l'environnement et le développement durable avec la création de zones de détente, de verdure et d'une vélostation.

Par conséquent, le Parti du travail votera avec enthousiasme cette proposition.

**M. Alain Fischer** (R). On peut dire que ce projet est un projet mixte, car il comprend un hôtel, donc des emplois, des logements et, en plus, une vélostation, qui répondrait tout à fait à la politique Agenda 21 que s'est fixée le Conseil administratif.

Toutefois, je ferai quelques remarques. Un courrier que nous avons reçu mentionne que très peu de places de parking sont prévues pour l'hôtel, car il ne faut pas oublier que les touristes ne viennent pas tous à Genève en train; certains viennent aussi en voiture, pour de multiples raisons. On ne peut pas contraindre les habitants à signer un bail avec ou sans véhicule, cela serait quasiment illégal. Ce quartier est déjà fortement sinistré en places de parking et il aurait été judicieux d'en augmenter le nombre. C'est un petit regret que nous avons, mais la majorité de la commission de l'aménagement et de l'environnement s'est pliée à ce vœu.

Une autre chose: le droit de superficie ne devra pas être gratuit, comme certains us et coutumes en Ville de Genève. Nous resterons vigilants à l'avenir pour

que ces droits de superficie soient bien retranscrits et annotés dans les comptes de la Ville, et qu'ils ne soient pas des cadeaux ou des subventions en nature. Avec quelques réticences, le Parti radical acceptera cette proposition.

**M. Christian Ferrazino, conseiller administratif.** Monsieur Fischer, le quartier des Grottes n'est pas un quartier sinistré, c'est un quartier extraordinairement vivant. Dans le cadre de l'examen de ce PLQ, il a passablement été question d'une vélostation, et non pas de places de stationnement pour véhicules, comme nous le faisons traditionnellement. Je dois dire que j'accueille chaleureusement les observations des uns et des autres, qui insistent sur l'importance de créer une vélostation en ce lieu tout particulier. Comme vous le savez, aujourd'hui, nous avons mis à la disposition des utilisateurs de deux-roues plus de 500 places, ce qui est largement insuffisant. Je devrais dire que cette insuffisance nous réjouit, car les cyclistes sont de plus en plus nombreux, mais nous serions d'autant plus satisfaits si nous avions la possibilité d'augmenter la capacité de parcage pour les deux-roues.

Il y a à peine un mois, nous avons pu ouvrir une vélostation à l'intérieur de la gare pour environ 90 engins. C'est un premier pas, mais cette situation est provisoire pour deux raisons. D'abord, parce que les CFF ont un projet de modification à l'intérieur de la gare, ce qui fait que dans une période relativement brève, deux, voire trois ans, nous devons libérer cet endroit mis à la disposition de la Ville à titre provisoire. Par conséquent, il fallait trouver une solution à plus long terme. Ensuite, c'est une solution provisoire parce que nous souhaitons offrir non pas seulement la possibilité, pour les cyclistes, de déposer leur bicyclette le temps de prendre le train pour aller ici ou là, mais également la possibilité de profiter d'un certain nombre de prestations offertes durant la période où les vélos restent dans cette vélostation, à l'image de ce qui se fait dans plusieurs villes de Suisse alémanique. Cela, nous allons le réaliser grâce à l'amendement que vous vous apprêtez à voter dans cet flot.

C'est tout de même l'occasion de rappeler que dans la proposition qui est faite, mis à part la vélostation que nous applaudissons des deux mains, il y a la création d'un certain nombre de logements. Nous ne l'avons pas rappelé dans le cadre de ce débat – nous l'avons déjà dit – mais il s'agit de logement coopératif sur cet flot, puisque la Ville de Genève s'est engagée envers une coopérative.

Concernant le projet de l'hôtel en question, facilité par des remboursements fonciers, je vous rappelle qu'une soulte en faveur de la Ville de Genève dans le cadre des échanges nous a permis de racheter des immeubles voués à la démolition en bas de la rue des Grottes, et de faire en sorte que ce quartier soit encore plus vivant en maintenant ce qui fait son âme: ces vieux immeubles précisément.

Dans le cadre de ce PLQ, nous avons la possibilité de les maintenir et de permettre leur rénovation. Cet hôtel devrait être un deux ou un trois-étoiles, et il permettrait à ceux qui viennent à Genève en train – il est situé à côté de la gare – de trouver des chambres à bon marché. Voilà pourquoi le nombre de places de stationnement pour les voitures a été réduit au minimum. Nous voulions répondre à l'ensemble de ces différents critères que je viens de rappeler.

Mesdames et Messieurs, c'est dans ce sens-là que le Conseil administratif vous demande de soutenir cette proposition et, bien entendu, l'amendement proposé par M<sup>me</sup> Lanz Aoued, auquel nous souscrivons pleinement.

### *Deuxième débat*

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté I amendé par la commission est accepté à l'unanimité.

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté II est accepté à l'unanimité.

Les arrêtés sont ainsi conçus:

### *ARRÊTÉ I*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres k) et r), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 11, chiffre 2, de la loi sur le domaine public du 24 juin 1961;

vu la demande du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement;

sur proposition du Conseil administratif;

vu les objectifs d'aménagement et d'amélioration de l'environnement en espaces d'intérêt public décrits dans le texte et dans la légende du plan;

vu les conséquences foncières figurant dans l'exposé des motifs,

*arrête:*

*Article premier.* – Un préavis favorable est donné au projet de plan localisé de quartier N° 29383, situé entre la place de Montbrillant, la rue des Grottes, la rue de la Faucille et la rue Fendt, section Cité, feuille 70 du cadastre communal, portant sur la construction d'un hôtel, de bâtiments de logement, d'un parking, d'une vélostation et la création de nouveaux espaces publics de détente et de verdure.

*Art. 2.* – Le remaniement parcellaire selon le projet de tableau de mutation N° 57/2001, joint en annexe à la présente proposition, ainsi que le versement d'une soulte, par les propriétaires privés à la Ville de Genève, de 2 600 000 francs et le rachat par la Ville de Genève de la parcelle N° 2560 pour le prix de 600 000 francs sont approuvés.

*Art. 3.* – La constitution d'un droit de superficie distinct et permanent, sur une partie de la parcelle N° 7773, en vue de la construction d'un immeuble d'habitation est approuvée.

*Art. 4.* – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, modifier, épurer et radier toutes servitudes permettant la réalisation de ce projet, et à procéder au changement de l'assiette des voies publiques mentionnées dans le plan.

*Art. 5.* – L'opération ayant un but d'utilité publique, le Conseil administratif est chargé de demander au Conseil d'Etat l'exonération des droits d'enregistrement et des émoluments du Registre foncier.

## ARRÊTÉ II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*arrête:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 130 000 francs destiné à l'étude de l'aménagement d'un square public.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 130 000 francs.

Proposition: rénovation des ponts de scène du Grand Théâtre

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif. Si l'étude est suivie d'une réalisation, la dépense ajoutée à celle de la réalisation sera amortie sur la durée d'amortissement de la réalisation. Sinon, l'étude sera amortie en 2 annuités.

*Un troisième débat n'étant pas réclamé, les arrêtés deviennent définitifs.*

**7. Rapport de la commission des arts et de la culture chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 17 novembre 2004 en vue de l'ouverture d'un crédit de 6 404 000 francs destiné à la rénovation des ponts de scène du Grand Théâtre, situé au 3, place Neuve, sur la parcelle 5038, feuille 31 du cadastre de la commune de Genève, section Cité (PR-372 A)<sup>1</sup>.**

**Rapporteuse: M<sup>me</sup> Claudine Gachet.**

La commission des arts et de la culture a examiné la proposition du Conseil administratif, sous la présidence de M<sup>me</sup> Marguerite Contat Hickel, dans ses séances des 27 janvier, 3, 17 et 24 février 2005. La rapporteuse remercie M<sup>me</sup> Laurence Schmidlin, procès-verbaliste, pour l'excellence de ses notes.

**Séance du 27 janvier 2005**

*Audition de M. Patrice Mugny, conseiller administratif chargé du département des affaires culturelles, de M<sup>me</sup> Koelliker, directrice du département des affaires culturelles, et de M. Barrelet, technicien au Grand Théâtre*

M. Mugny rappelle qu'il a déjà évoqué la question des agendas à respecter et précise que le crédit pour le Victoria Hall sera déposé autour de mars/avril.

M<sup>me</sup> Koelliker explique que l'opportunité des travaux du Grand Théâtre est aussi saisie par le Victoria Hall pour effectuer simultanément ses propres travaux.

---

<sup>1</sup> Proposition, 3926.

## Proposition: rénovation des ponts de scène du Grand Théâtre

Les programmations du Grand Théâtre se font trente-six mois à l'avance. Le Bâtiment des Forces-Motrices (BFM), de capacité plus réduite, a été réservé en conséquence pour assurer le nombre de places nécessaires aux abonnements et à la clientèle. Il faut donc ajouter à ce crédit la somme supplémentaire de 872 000 francs.

M. Mugny précise que cette somme est à la hauteur des montants dépensés autrefois par M. Demole à l'occasion d'autres rénovations (par exemple, lors du remplacement de la mécanique du dessus, le transfert de la saison du Grand Théâtre au BFM avait duré plus de six mois). C'est le prix que coûte ce genre de déménagement.

M<sup>me</sup> Koelliker explique que, lorsque le département de l'aménagement, des constructions et de la voirie a dit qu'il était prêt à prendre en charge ce dossier, tous les organisateurs de concerts se sont réunis afin de convenir de la date de fermeture de la salle. L'Orchestre de la Suisse romande (OSR) est le principal de ces partenaires; il prépare sa saison vingt-quatre mois à l'avance. Le Victoria Hall sera fermé de mi-mai 2006 au 31 décembre 2006.

Les travaux se font en dessous de la scène du Grand Théâtre; on peut donc y organiser des concerts de musique. C'est ainsi que les concerts de l'OSR peuvent y être transférés. Le transfert budgétaire sera le suivant: le montant effectif des charges du personnel et autres frais sera pris en charge par le service administratif et technique de la Division art et culture, en compensation du non-dépensé sur les lignes du Victoria Hall en raison de la fermeture du bâtiment. La seule dépense (100 000 francs) sera celle de l'agrandissement du proscénium, qui va être prolongé par une petite structure afin d'accueillir tous les musiciens de l'OSR.

M. Barrelet explique que la mécanique de la scène dans ce genre d'établissement se compose de trois parties. Tout d'abord, il y a la tour de scène, avec la machinerie supérieure (les cintres) d'une hauteur de 35 mètres. Elle a été rénovée en 1997/98 avec le soutien financier de M. Demole et de la Fondation Wilsdorf. Ces travaux, qui devenaient urgents à réaliser pour des questions de sécurité, ont été menés avec succès.

Aujourd'hui, la machinerie supérieure fonctionne sur informatique, avec un système hydraulique, à la satisfaction du Grand Théâtre. Pour la machinerie inférieure, dite aussi «les soutes», le plateau est divisé en six tranches longitudinales qui peuvent descendre jusqu'à 13 mètres en dessous du niveau du plateau et 2 mètres au-dessus.

Enfin, il y a trois ponts qui se trouvent dans la fosse d'orchestre. Ils peuvent se mettre au niveau soit du proscénium, soit du parterre, ou encore se constituer en gradin. Les deux éléments de machinerie inférieure fonctionnent avec un système très ancien qui date des années 1960. A cette époque, la seule huile hydraulique

## Proposition: rénovation des ponts de scène du Grand Théâtre

inflammable connue était l'eau et c'est ce que l'on a utilisé pour faire fonctionner toute la machinerie. Aujourd'hui, la machinerie supérieure fonctionne avec de l'huile de synthèse inflammable.

M. Barrelet explique que certaines personnes ont été étonnées du coût du changement de système pour la machinerie inférieure (5 millions au lieu de 20 millions pour la machinerie supérieure). Il explique qu'ils avaient déjà obtenu un crédit voté par le Conseil municipal pour refaire les grands télescopes qui font monter les ponts de scène. Il a fait un projet pilote et a demandé à la Fondation Wilsdorf de le soutenir. Il s'agissait d'utiliser l'ancien fluide hydraulique avec le système de pilotage moderne et informatisé. Un essai a été fait avec trois ponts. Depuis 1998, cela fonctionne très bien. Les chefs d'orchestre sont satisfaits. On peut bouger les ponts de 4 centimètres en 4 centimètres. De plus, dorénavant, seule une personne est nécessaire pour piloter le système et non quatre. Ainsi, ils ont la confirmation qu'ils peuvent adapter une ancienne machinerie à un nouveau système.

Ce dernier fonctionne grâce à un système de communication et à la dextérité de la personne qui le commande à partir d'un écran tactile. Avant, la présence de 20 personnes était nécessaire (notamment, une personne par pont pour les faire bouger, et une seconde par pont pour débloquer le système de blocage des ponts). Cela posait problème, car ce personnel était mobilisé durant les représentations ainsi que lors des répétitions, même lorsque celles-ci ne demandaient pas de mouvement de pont. Par ailleurs, avant, il n'y avait pas de moyen de sécurité, outre le personnel: là, un écran de contrôle permet de tout observer.

**Discussion de la commission**

Répondant à la question d'un commissaire, M. Barrelet précise qu'à l'arrière des ponts de scène le lift à toile permet de monter et stocker dans des compartiments les toiles des décors roulés. Le lift peut aller jusqu'à cinq niveaux différents. Même s'il n'est plus utilisé aujourd'hui (les décors n'étant plus en toile), cet élément est indispensable. En effet, pour que les ponts puissent descendre, le lift doit pouvoir s'abaisser.

Il ajoute que seules deux grosses entreprises occupent le marché de la grosse machinerie de scène. Il y a Mitsubishi et Mannesmann (devenue Bosch Rexroth). C'était déjà cette seconde qui avait fourni le matériel nécessaire pour rénover la machinerie supérieure. Pour des raisons de compatibilité des systèmes informatiques et de fiabilité nécessaire pour contrôler les deux mécaniques de scène du dessus et du dessous, ils aimeraient donc pouvoir poursuivre le travail avec eux.

## Proposition: rénovation des ponts de scène du Grand Théâtre

Cette entreprise fournirait tout ce qui touche à l'électronique. Quant aux parties électricité, cimenterie et bétonnage, ils espèrent bien entendu collaborer avec des entreprises de la place.

Les commissaires soulignent l'importance de bénéficier de l'expérience acquise par l'entreprise qui a déjà effectué les travaux de la machinerie supérieure.

Ils soulignent le grand avantage de bénéficier aujourd'hui des connaissances de M. Barrelet: en effet, ce dernier réunit l'histoire technique à la fois passée et future du Grand Théâtre.

**Séance du 3 février 2005**

*Audition de M. Meylan, chef des bâtiments, et de M. Perrin, adjoint technique*

M. Perrin explique qu'il est prévu d'installer un système identique à celui mis en place pour la machinerie supérieure. Toute la partie des commandes va être démontée et la tuyauterie hydraulique va être conservée. Par ailleurs, tout le câblage électrique devra être revu et le «sous-marin» (local d'où sont commandés les ponts de scène) devra être refait. M. Perrin redit l'importance de la collaboration avec la même entreprise qui avait été employée à l'époque. Il est en effet plus simple et plus rationnel d'avoir le même type de programmes pour gérer l'ensemble de la mécanique de scène.

Il attire l'attention sur la synchronisation nécessaire des travaux qui ont lieu au Victoria Hall (redressement de la scène, climatisation, etc.), et au Grand Théâtre. Les musiciens de l'OSR viendront jouer au Grand Théâtre, durant cette période, devant le rideau de fer.

Il nous précise qu'un audit des installations a été fait à l'époque et que le bureau chargé de cette étude avait dit que le mécanisme des ponts de scène était indispensable par rapport à la taille du Grand Théâtre et à son prestige, et qu'il fallait donc s'en doter. Il y a une vingtaine d'années, le système électromécanique n'était plus fiable. Comme il fournissait de fausses informations, la direction de l'époque avait préféré mettre à zéro les ponts de scène pour des raisons de sécurité.

**Discussion**

Un commissaire demande s'ils ont pensé à opter pour un autre système et s'ils en ont évalué les coûts d'implantation.

## Proposition: rénovation des ponts de scène du Grand Théâtre

M. Perrin répond qu'ils ont pensé à installer un système électrique, mais que ce dernier fait beaucoup de bruit et consomme énormément d'énergie. Ainsi, il fallait également penser à avoir une seconde station de transformation 18 000 volts. C'est pour toutes ces raisons qu'ils ont abandonné cette idée. Dans la situation actuelle, s'ils voulaient passer à ce système, il faudrait démonter toute une partie de l'installation. Cela représenterait un coût très élevé.

Un commissaire demande qui fait les estimations de ce genre de travaux et quels sont les éléments qui permettent de savoir que les coûts sont corrects.

M. Perrin répond que les estimations ont été faites conjointement par Bosch Rexroth, le Grand Théâtre et le Service des bâtiments. L'entreprise a ensuite fait une offre qui a servi de base, les choses ont été mûrement réfléchies; deux gros classeurs témoignent de ce travail et présentent les nombreux détails techniques qui ont été discutés. Dans le cas de la proposition PR-372, M. Perrin souligne que l'élément de construction pur coûte 4,5 millions de francs. Le reste du montant comprend le coût de transfert du Grand Théâtre au BFM et le solde correspond aux frais secondaires, à la TVA, etc.

Un autre commissaire demande s'il est envisageable qu'une autre entreprise refasse complètement la partie informatique.

M. Perrin répond que, s'ils voulaient remplacer le système informatique par un autre, il faudrait au moins compter 4 à 5 millions de travaux.

Il insiste sur le fait que la cohérence mécanique et informatique doit être assurée.

Un autre commissaire remarque que, dans le plan financier d'investissement, ce projet est fixé à un montant de 9,5 millions de francs. Il demande si c'est un écart de calcul ou s'il comprend des travaux supplémentaires. Si ce n'est pas le cas, il demande s'ils pourront alors, après ces travaux, considérer que le Grand Théâtre est achevé.

M. Perrin répond que le Grand Théâtre ne sera jamais achevé! Un crédit, entre autres pour la réfection des façades, des sanitaires publics, de la toiture ainsi que le changement du système de climatisation, va être déposé. Le Grand Théâtre a été réouvert en 1962; les installations sont donc dépassées.

Un commissaire demande si la proposition concerne les derniers gros travaux en interne.

M. Perrin répond que les derniers gros travaux en interne seront relatifs à la mécanique de scène qui doit être mise à neuf. Il note que la valeur assurance

## Proposition: rénovation des ponts de scène du Grand Théâtre

du bâtiment est estimée à 130 millions de francs et que l'on investit 500 000 à 600 000 francs par an dans le Grand Théâtre. Par rapport au volume du bâtiment, cela reste modeste. Normalement, l'investissement se monte entre 1,5 et 2% par an pour maintenir à niveau les installations

**Séance du 17 février 2005**

*Visite du Grand Théâtre guidée par M. Soragni, secrétaire général du Grand Théâtre, et M. Barrelet, technicien au Grand Théâtre. M. Blanchard nous rejoint plus tard dans la visite*

De nombreuses questions d'intérêts variés sont posées; cela va des hauteurs du Grand Théâtre aux soutes. A chaque fois, nos guides nous informent et nous font comprendre la complexité des installations ainsi que de leurs usages. La sécurité est au centre des discussions. L'état de vétusté, les installations archaïques, nous montrent la complexité à les moderniser. Et en voyant les conditions de travail des machinistes et auxiliaires, il ne fait aucun doute qu'il faut rénover ces installations.

**Séance du 24 février 2005**

*Audition votée le jour même, par la commission, de M<sup>me</sup> Koelliker, qui vient avec un document de synthèse apportant des informations sur le Grand Théâtre et sur l'OSR, puisqu'il s'agit d'un montage parallèle*

Les travaux ont été planifiés de mai à novembre 2006 au Grand Théâtre et au Victoria Hall et les programmations des institutions ont été réalisées en tenant compte de cette décision de principe.

Aujourd'hui, les équipements sont obsolètes et ne peuvent être réparés. Les conditions de sécurité et de stress du personnel qui effectue les manœuvres et de tous les participants au spectacle ne sont plus à démontrer.

Les conséquences de la non-réalisation de ces travaux planifiés en 2006 seraient désastreuses financièrement, car le Grand Théâtre fixe ses programmes deux à trois ans à l'avance et les contrats avec les artistes sont déjà signés. Les opéras prévus au BFM ne pourraient pas être joués au Grand Théâtre, en raison de disposition technique totalement différente. De plus, ils devraient renoncer à certaines programmations déjà prévues pour la saison 2006-2007, car elles ont été faites en tenant compte des travaux des ponts de scène. Il faudrait alors rechercher de nouveaux spectacles et dédire des contrats.

Ces frais se monteraient à 872 000 francs, plus l'annulation des contrats.

## Proposition: rénovation des ponts de scène du Grand Théâtre

Un commissaire s'étonne et demande pourquoi la proposition arrive aussi tard.

Il lui est répondu que ce temps a été utilisé pour tester la mécanique et trouver des solutions techniques. Ce qui donne aujourd'hui des garanties quant au système qu'ils vont installer.

Une commissaire aurait souhaité avoir les deux propositions en même temps. Il lui est répondu que le Victoria Hall est un dossier très technique et qu'il arrivera au Conseil municipal sous peu, en mars.

**Discussion de la commission et vote**

Une commissaire de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) déplore d'être mise devant le fait accompli. C'était déjà le cas pour le ballet du Grand Théâtre, où nous n'avions qu'à valider les décisions prises. Elle refuse cela.

Le commissaire démocrate-chrétien ne partage pas cet avis. Il trouve les arguments et les visites faites suffisamment convaincants pour adhérer au projet. Ne pas faire ces travaux ne serait que source d'ennuis à venir. Notre rôle est de soutenir cette institution et non de la déstabiliser. Le Grand Théâtre correspond à un besoin du public.

Le commissaire libéral souligne que le bâtiment du Grand Théâtre a une valeur de 600 millions de francs. L'immobilier nécessite de faire des travaux allant de 1,5% de la valeur du bâtiment pour les immeubles habitables à 3% pour les immeubles techniques. Pour le Grand Théâtre, qui est hypertechnique, nous devrions investir 15 millions de francs par an pour le maintenir en état. Le commissaire fait remarquer que les 6 millions demandés ici n'ont rien à voir avec l'aspect culturel, mais bel et bien avec l'entretien du bâtiment dont la Ville est propriétaire. Rejoint par sa collègue libérale, il demande que la commission vote cet objet.

Un commissaire socialiste relève que le débat ne doit pas être technique mais doit porter sur la politique culturelle de la Ville envers le Grand Théâtre. Pour lui, ces travaux ne sont pas prioritaires et il ne votera pas cet objet.

Des commissaires de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) rejoignent le commissaire socialiste et souhaiteraient pouvoir parler à leur groupe des nouvelles informations reçues ce soir par M<sup>me</sup> Koelliker. D'après elles, ce crédit vient au mauvais moment, dans des délais trop courts. Il y a clairement d'autres priorités. D'autre part, elles souhaiteraient voter les deux crédits en même temps.

## Proposition: rénovation des ponts de scène du Grand Théâtre

Un commissaire socialiste s'abstiendra sur ce vote. Il rappelle que tous étaient d'accord pour décharger la commission des travaux.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre dit que le Grand Théâtre est le fleuron de la culture genevoise. Une étude a montré dernièrement que pour 1 franc investi au Grand Théâtre 2,30 francs revenaient à la Ville de différentes façons. Il faut soutenir nos institutions, ajoute-t-il.

La commissaire du Parti du travail veut soutenir ce projet et désire qu'on passe au vote.

Un commissaire Vert dit que son groupe soutiendra ce crédit. Il dit que l'étude préalable soutenue par la Fondation Wilsdorf donne des garanties d'anticiper les problèmes sur le long terme.

La commissaire radicale explique que la priorité est la sécurité: il y aurait eu, selon M. Barrelet, plusieurs accidents. Si les commissaires de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) veulent discuter de la politique culturelle du Grand Théâtre, ils peuvent faire une motion et nous reviendrons dessus. Quant au document apporté par M<sup>me</sup> Koelliker ce jour, il ne change en rien la position du groupe radical, qui est de soutenir ce crédit.

Une commissaire de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) propose le report du vote.

La présidente met aux voix le report du vote; il est refusé par 8 voix contre (3 L, 1 R, 1 DC, 2 UDC, 1 Ve), 4 voix pour (2 S, 2 AdG/SI) et 3 abstentions (1 S, 1 T, 1 Ve).

Elle met au vote la proposition PR-372; cette dernière est acceptée par 10 oui (3 L, 2 UDC, 1 R, 1 DC, 2 Ve, 1 T), 4 non (2 S, 2 AdG/SI) et 1 abstention (S). (*Voir ci-après le texte de l'arrêté adopté sans modification.*)

**M<sup>me</sup> Claudine Gachet, rapporteuse (R).** La commission des arts et de la culture s'est réunie à quatre reprises pour examiner la proposition PR-372 du Conseil administratif. Il est vrai que cette proposition de l'ouverture d'un crédit de 6 404 000 francs, destiné à la rénovation des ponts de scène du Grand Théâtre, aurait dû être traitée par la commission des travaux. Mais, afin de respecter l'agenda et les rocadés prévues par les différentes institutions – le Victoria Hall a saisi l'opportunité des travaux du Grand Théâtre pour effectuer simultanément ses propres travaux – la commission des arts et de la culture, soutenue par ce plénum, a été d'accord, afin de décharger la commission des travaux, de traiter cette proposition concernant le Grand Théâtre et d'examiner actuellement celle du Victoria Hall.

## Proposition: rénovation des ponts de scène du Grand Théâtre

Ces quatre réunions, dont une sur place, ont été tout à fait passionnantes. Nous remercions les personnes du Grand Théâtre et les services de M. Mugny de la qualité de leurs informations, qui ont été très éclairantes pour prendre nos décisions.

*Premier débat*

**M<sup>me</sup> Vera Figurek** (AdG/SI). La proposition PR-372 a occupé la commission des arts et de la culture pendant plusieurs séances. Il convient de souligner qu'une visite sur place, guidée par le directeur technique du Grand Théâtre, a permis aux commissaires de visualiser les travaux prévus. Permettez-moi de vous faire part de l'étonnement des commissaires de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) pendant cette visite, où certaines installations techniques de pointe ont été commentées en détail. Le Grand Théâtre est équipé de machineries dernier cri et nous ne doutons pas que les coûts d'une telle institution sont proportionnels à sa grandeur. Cependant, les travaux qui nous sont présentés ici semblent avoir pour objectif un confort supplémentaire pour les techniciens. Il est évident que des machineries peuvent être considérées comme désuètes lorsqu'on sait que la technologie peut créer à l'heure actuelle des appareillages sans cesse beaucoup plus performants.

Notre question est de savoir jusqu'où nous voulons aller, car il est évident que des installations techniques peuvent toujours être perfectionnées. Allons-nous suivre le rythme effréné des recherches en matière de technologie et renouveler sans cesse les machineries de nos théâtres? A notre avis, nous devons nous poser cette question essentielle. Je précise mes propos. Nous ne mettons pas en doute les propos de l'excellent technicien qui nous a reçus, mais, ce soir, Mesdames et Messieurs, nous devons donner un signe politique clair. Si nous acceptons de voter ce crédit, nous serons confrontés tôt ou tard à de nouvelles demandes et à d'autres encore...

Nous sommes conscients que le renvoi de cette proposition à la commission des arts et de la culture, et non à celle des travaux, répondait à un souci de faire diligence sur cet objet. Néanmoins, le travail de cette commission a eu le mérite de provoquer un débat sur le financement du Grand Théâtre. Notre groupe, l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants), a toujours posé le problème du financement de cette institution par la Ville, car nous sommes convaincus que le Grand Théâtre est également l'affaire de nos chères communes. A l'heure actuelle, à part la Ville et la Fondation Hans-Wilsdorf, personne ne met la main à la pâte; mais ceci est un autre débat... Ou peut-être pas, finalement, puisque, en tant que politique, ce Conseil municipal doit donner à son budget des signes clairs. Notre groupe estime que ces travaux ne sont pas prioritaires, car d'autres projets actuels et futurs nous semblent plus urgents.

## Proposition: rénovation des ponts de scène du Grand Théâtre

Je saisis l'occasion qui m'est donnée ici pour attirer votre attention, Mesdames et Messieurs, sur la procédure et les conditions de traitement de cet objet en commission. En tant que commissaires et en tant que membres de l'Alliance de gauche (Solidarités et Indépendants), je tiens à dire que nous n'avons pas apprécié, ma collègue et moi-même, d'être mises face à de nouvelles informations à la fin de notre travail de commission. Je m'explique. Lors de la dernière séance consacrée à cet objet, voilà qu'on nous annonce que les travaux sont urgents, car des problèmes de sécurité sont en jeu... Par conséquent, celles et ceux qui s'opposeraient au vote de cette proposition seraient responsables d'un éventuel accident ou de problèmes posés au Grand Théâtre ou à l'Orchestre de la Suisse romande (OSR)... Notre groupe tient à dire que nous en avons assez. Chaque année, on nous sert un laïus sur les conditions de travail des travailleuses et travailleurs du Grand Théâtre; chaque année, on attend de la gauche – et de l'Alliance de gauche (Solidarités et Indépendants) évidemment – qu'elle verse une larme et coure au secours du Grand Théâtre. De plus, il nous a été annoncé que le Conseil administratif a eu des discussions pendant plusieurs séances de travail, en 1995 déjà, avec la Fondation du Grand Théâtre, afin d'examiner ce projet des ponts de scène.

Mesdames et Messieurs, je vous demande pourquoi, si l'on sait depuis 1995 que ces travaux sont nécessaires, urgents et qu'il peut y avoir un accident, on nous les présente dix ans plus tard, en 2005. Pourquoi, dix ans plus tard, ceux qui auraient le malheur de s'opposer à ce crédit seraient responsables des désagréments causés au Grand Théâtre? Une chose est claire, nous devons avoir un débat objectif sur le financement du Grand Théâtre, car cette institution grève déjà notre budget bientôt à hauteur de 38 millions de francs par année. Sommes-nous disposés à continuer ainsi? En ce qui concerne la proposition PR-372, même en faisant abstraction de la manière de nous convaincre – en nous culpabilisant, comme d'habitude – le groupe de l'Alliance de gauche (Solidarités et Indépendants) estime que ces travaux ne sont pas une priorité. C'est pourquoi nous ne voterons pas ces 6 404 000 francs et nous vous invitons, Mesdames et Messieurs, à faire de même.

**Le président.** J'aimerais signaler à tous ceux qui tiennent des conciliabules dans tous les coins de cette salle qu'il y a trois emplacements dans le bâtiment, sans compter la cour, pour tenir ces petites réunions. La moindre des choses est de respecter les orateurs lorsqu'ils s'expriment, même lorsque vous n'êtes pas d'accord avec eux.

**M<sup>me</sup> Marie-France Spielmann (T).** Notre groupe, le Parti du travail, votera la dernière étape de la rénovation de la machinerie de scène du Grand Théâtre, car elle est programmée depuis de nombreuses années. La partie la plus importante a

## Proposition: rénovation des ponts de scène du Grand Théâtre

déjà été réalisée pour un montant de 20 millions de francs. La rénovation proposée aujourd'hui concerne la machinerie inférieure, qui est vétuste et archaïque. Les commissaires qui ont participé à la visite du Grand Théâtre au cours des travaux de la commission ont pu se rendre compte de cette situation et des conditions dans lesquelles les machinistes auxiliaires doivent travailler. Pour nous, il ne fait aucun doute que cet équipement doit être remplacé.

Le coût de cette dernière étape est très inférieur à celui des travaux déjà réalisés en 1998. Alors que dans ce projet l'élément de construction coûte 4,5 millions, le solde du crédit concerne le transfert des activités au Bâtiment des Forces-Motrices (BFM). Ne rien faire coûterait en fait beaucoup plus cher que le crédit qui nous est proposé aujourd'hui, sans parler des conditions de travail et des risques d'accidents. Comme il s'agit de la dernière étape des grands travaux relatifs à la mécanique de scène, il est évident que les nouveaux équipements doivent être totalement compatibles avec ceux déjà réalisés sur la scène du Grand Théâtre. Cette exigence a forcément limité les choix pour l'attribution des travaux.

En ce qui concerne le moment choisi pour faire cette rénovation, il faut préciser qu'il résulte d'un agenda et d'une programmation établie sur trente-six mois, qui concerne le Grand Théâtre et le Victoria Hall. Les travaux prévus sont en effet coordonnés avec ceux du Victoria Hall, qui sera fermé de la mi-mai à la fin décembre 2006. Comme les travaux du Grand Théâtre se font en dessous de la scène, il sera possible, durant le transfert des activités du Grand Théâtre au BFM, d'y organiser les concerts du Victoria Hall et, notamment, ceux de l'OSR, durant cette période des travaux.

Mesdames et Messieurs, ce projet qui nous est soumis est le dernier acte de la rénovation de la mécanique de scène du Grand Théâtre. Cette réalisation correspond à un besoin incontestable et elle se réalisera en coordination avec les travaux du Victoria Hall. Nous vous invitons donc à voter cette proposition.

**M. Sylvain Clavel** (UDC). Il est évident que l'ouverture d'un tel crédit, plus de 6 millions de francs destinés à la rénovation des ponts de scène du Grand Théâtre, mérite toute notre attention, surtout dans le contexte actuel de restrictions budgétaires. Néanmoins, j'aimerais vous faire part de quelques raisons qui, hors de tout clivage politique, méritent une certaine réflexion. Le Grand Théâtre est une source multiple d'emplois; entre autres, de nombreux artisans hautement qualifiés peuvent y exercer leur art qui, sans cela, disparaîtrait certainement.

Grâce à d'excellentes initiatives de la nouvelle direction – les activités pédagogiques, les divers abonnements jeunes, entre autres – soutenues financièrement et conjointement par le Département de l'instruction publique et le département

## Proposition: rénovation des ponts de scène du Grand Théâtre

municipal des affaires culturelles, un nouveau public peut découvrir toute la magie que le Grand Théâtre procure. De plus, n'oublions pas qu'une étude récente nous a montré que, pour 1 franc investi environ, 2,30 francs reviennent à la Ville de différentes façons. Alors cessons de toujours considérer l'art lyrique comme élitiste et réservé à une soi-disant bourgeoisie! Ce fut sans doute le cas autrefois, où il était de bon ton de s'y montrer, mais je pense que les choses ont heureusement changé aujourd'hui, puisque cette forme de culture s'est démocratisée.

Enfin, vous n'ignorez pas que la première partie des travaux de cette scène est déjà effectuée, l'obligation en ayant été dictée pour des raisons de sécurité. Tout fonctionne à la satisfaction générale, avec, en plus, une appréciable économie de main-d'œuvre. Pourquoi, alors, ne pas achever l'équipement scénique qui permettra à notre théâtre de demeurer une référence reconnue parmi les scènes lyriques? Votons ce crédit, même s'il paraît conséquent! Il contribuera sans aucun doute à la renommée internationale de notre ville.

**M. Jean-Charles Lathion (DC).** Je suis assez étonné de ce que j'entends, notamment de la part de ma collègue, M<sup>me</sup> Figurek, de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants). Celle-ci situe le débat sur le plan des différentes sources possibles de financement du Grand Théâtre. Effectivement, on pourrait dire que c'est la Conférence culturelle qui doit veiller à financer le Grand Théâtre – cela a été évoqué lors de nos discussions – mais j'aimerais tout de même ramener le débat à la réalité de la situation. Il ne s'agit pas de subventionner des spectacles pour lesquels on pourrait attendre la participation de la Ville, des communes ou de tel ou tel organisme; non, il s'agit d'investir dans la restauration d'un bâtiment, et le département des affaires culturelles nous a présenté de façon assez complète tous les problèmes techniques qui se posaient.

Ces travaux étaient programmés et il y a maintenant une certaine urgence à les entreprendre. Une urgence motivée aussi par le fait que le concepteur des ponts de scène est encore là et qu'il peut les superviser. Ce concepteur va bientôt partir à la retraite et je trouverais irresponsable de la part de la Ville de Genève de bloquer de tels investissements, alors que toutes les personnes sur qui nous pouvons nous appuyer sont présentes aujourd'hui, ce qui facilite tout de même les travaux.

**M<sup>me</sup> Claudine Gachet (R).** Sans aucun doute, le groupe radical soutiendra cette proposition. Vous connaissez notre attachement à cette institution et un crédit de 6 millions de francs pour une rénovation du Grand Théâtre représente un minimum d'investissements auxquels la Ville, en sa qualité de propriétaire, peut consentir, compte tenu du fait que la norme, dans l'immobilier, serait de 1,5% de

## Proposition: rénovation des ponts de scène du Grand Théâtre

la valeur de l'immeuble pour son entretien. De plus, les informations reçues nous ont pleinement convaincus du bien-fondé de cette demande. Il s'agit, comme l'a dit la préopinante, des derniers grands travaux, de la sécurité des usagers et également d'une économie de main-d'œuvre. Nous vous encourageons donc vivement à ne pas hésiter et à voter ce crédit.

Mesdames et Messieurs, j'ai encore une rectification importante à faire à l'intention de M<sup>me</sup> Figurek devant ce plénum. Nous ne sommes pas d'accord avec l'idée qu'il n'existe pas d'autres sources de subventions, puisqu'il y a l'État, les communes et les privés.

**M<sup>me</sup> Marguerite Contat Hickel (Ve).** Les Verts soutiendront la proposition PR-372. Nous constatons que les travaux proposés s'inscrivent dans le cadre de la rénovation du Grand Théâtre entreprise depuis la fin des années 1980. Ils figurent aussi dans le plan financier d'investissement, comme l'une des options du département des affaires culturelles pour les douze prochaines années. Ces travaux sont nécessaires pour les raisons suivantes. La première raison est le vieillissement du matériel et la nécessité de mise à niveau. Nous rappelons que les derniers travaux importants visant au remplacement de la mécanique de scène remontent à 1997. La visite du Grand Théâtre, autant que les auditions des services de la Ville et du Grand Théâtre, nous ont convaincus du caractère non adapté, voire obsolète, de l'installation actuelle. Il s'agit donc de remplacer du matériel ancien et d'adapter le système de commande des ponts de scène à celui mis en place pour la machinerie supérieure, rénovée dans les années 1990.

La deuxième raison est la question de la sécurité et, pour nous, il s'agit de l'argument principal. Les conditions de travail des machinistes et autres mécaniciens sont particulièrement difficiles, puisqu'ils doivent manœuvrer les vannes des ponts sans être en mesure de contrôler l'opération; les risques d'accidents graves sont élevés dans cette manipulation des ponts. Le stress et la pénibilité du travail des mécaniciens – qui résultent des conditions actuelles de travail – ne sont pas à sous-estimer et il est de la responsabilité de notre collectivité publique de contribuer à y remédier. La troisième raison est l'utilisation plus rationnelle du personnel, voire une économie en matière d'emploi des auxiliaires du fait de l'automatisation de certaines manœuvres. C'est aussi un argument auquel les Verts sont sensibles.

On est en droit de se poser la question de l'opportunité d'effectuer maintenant ces travaux, qui représentent un investissement important dans une période où la situation financière de la Ville est difficile. Néanmoins, nous sommes convaincus que l'ajournement de ces travaux, qui sont nécessaires, entraînera un surcoût important pour la Ville lié à l'annulation de certaines productions déjà programmées et à l'augmentation prévisible des coûts de rénovation, surcoût que nous

## Proposition: rénovation des ponts de scène du Grand Théâtre

aurons quelque peine à justifier les années prochaines. Nous relèverons aussi que les efforts réalisés pour synchroniser les travaux du Grand Théâtre sont vraisemblablement une économie en temps de location.

Sur un plan plus général, je souhaite faire quelques remarques complémentaires. Tout d'abord, le Grand Théâtre est un élément emblématique du patrimoine culturel de la Ville de Genève, ce qui implique, pour elle, une obligation de le conserver et de le valoriser. La proposition de rénovation qui nous est soumise porte sur un investissement de 6 404 000 francs, sur un total général d'investissement planifié pour la culture de quelque 211 millions de francs sur douze ans. Si cette somme est importante, à notre avis, elle doit être mise en relation avec le constat que les quelque 69 bâtiments qui ont une affectation culturelle représentent le plus important volume en mètres cubes des infrastructures de Genève.

A ce stade, la question n'est pas tellement de savoir comment dépenser moins d'argent, mais de pouvoir mieux cerner la signification d'une institution au service de la collectivité et de faire des choix en vue de la pérennisation et du bon fonctionnement de ces institutions. La proposition qui nous est faite s'inscrit dans cet objectif. Les Verts sont en faveur de la réorganisation du financement de certains secteurs et, en particulier, de la redéfinition des règles de répartition entre les collectivités publiques et les milieux privés, tout en préservant la qualité et la diversité des prestations culturelles. Nous ne pouvons que souhaiter un développement positif et concret des relations entre les divers acteurs culturels, en particulier à travers la Conférence culturelle, comme cela a déjà été relevé, mais surtout, en ce qui concerne le Grand Théâtre, au travers d'une convention de subventionnement actuellement en cours d'élaboration.

En même temps, nous sommes tout à fait conscients de l'augmentation constante des investissements à laquelle la Ville devra faire face et de la nécessité de maîtriser les dépenses. Nous serions donc favorables à l'engagement d'une réflexion sur la gestion des immeubles culturels, voire la faisabilité de la constitution d'une fondation de droit public qui serait en charge de cette gestion. C'est avec cette proposition que je termine mon intervention.

**M. David Metzger (S).** La commission des arts et de la culture a étudié cet objet sous l'angle technique, mais elle s'est peu penchée sur ses aspects politiques et culturels: «Ce n'est pas le bon moment, ce n'est pas le lieu», a-t-on pu entendre. Mais en ce qui concerne le Grand Théâtre, ce n'est jamais le bon moment...

Plusieurs points ont retenu l'attention du Parti socialiste. Tout d'abord, pourquoi la Ville doit-elle assumer seule cet investissement de plus de 6 millions de francs? Les autres communes ont-elles été contactées? Y a-t-il eu discussion? A

## Proposition: rénovation des ponts de scène du Grand Théâtre

quoi sert la Conférence culturelle? Ensuite, la Fondation du Grand Théâtre a-t-elle cherché d'autres fonds ailleurs, auprès des privés, des sponsors, à travers l'organisation de soirées de soutien pour financer cet investissement? Non! Et pourquoi donc? Parce que tout ce qui touche au financement de cette institution est dû. Pourquoi s'inquiéter, de toute façon le Conseil municipal vote toujours ces crédits... Le Parti socialiste n'est pas d'accord; il n'a pas les yeux bandés et il a voulu étudier en détail cette proposition.

Qu'avons-nous appris? La rénovation des ponts de scène est prétendument urgente, mais quelle n'a pas été notre surprise d'apprendre, lors de la dernière séance de commission, que la décision de renouveler les ponts de scène a été prise il y a plus de deux ans... Mais quand a-t-on reçu cette proposition? Il y a quelques mois seulement! Comment oser réclamer l'urgence pour ces travaux si on a pu attendre tout ce temps? De plus, concernant l'argument de la sécurité du personnel, on nous dit que ces gens travaillent dans des conditions si dangereuses et si précaires... Pourquoi, alors, a-t-on pu attendre deux ans sans rien faire? Quant à l'argument des conditions de travail, avec ce crédit, le système sera complètement automatisé et ces personnes n'auront tout simplement plus de travail... A quoi bon essayer de préserver ces conditions de travail alors que ces gens n'auront plus rien à faire? C'est absurde!

Pour le Parti socialiste, cet investissement n'est pas prioritaire et il peut attendre. N'oublions pas que le Conseil administratif s'est fixé une limite d'investissement à 110 millions par an et qu'il nous a demandé d'effectuer des choix dans les investissements qu'il propose. D'ailleurs, à ce sujet, le tableau qui récapitule les investissements n'est même pas dans cette salle. De plus, le Parti socialiste a peu apprécié les pressions et le chantage exercés quand on nous a accusés de menacer le projet de rénovation du Victoria Hall si nous refusions le projet des ponts de scène du Grand Théâtre, alors que la proposition sur le Victoria Hall n'était même pas déposée devant la commission. On nous a accusés aussi d'engendrer des coûts supplémentaires liés à l'annulation d'opéras ou à des dommages éventuels causés à l'OSR. Tous ces renseignements nous ont été donnés durant la dernière séance de commission qui traitait ce sujet.

Finalement, nous sommes intrigués de voir le magistrat Mugny – et le groupe des Verts – défendre ainsi ce genre de crédit pour le Grand Théâtre, alors que nous l'attendions sur d'autres terrains, sur d'autres dossiers: la nouvelle Comédie, la Maison de la danse, le Musée d'ethnographie; des nouveaux projets qu'il a voulu porter, notamment lors de l'étude du plan financier d'investissement. Durant son audition en commission, M. Mugny nous avait dit que le Conseil administratif a voulu privilégier les nouveaux projets et pas simplement la rénovation du patrimoine bâti. Il faut arrêter de nous dire que ce crédit de 6 millions de francs ne concerne que le simple entretien du bâtiment, car des lignes spécifiques au budget sont prévues pour cela.

## Proposition: rénovation des ponts de scène du Grand Théâtre

Dans le cas qui nous occupe, il s'agit d'avoir le top du top, d'être à la pointe de la technologie et d'installer des mécanismes ultraperformants... il ne s'agit pas de repeindre quelques murs ou de remettre de la belle moquette rouge! Il faut savoir quels investissements nous souhaitons privilégier. Nous, les socialistes, nous ne pouvons pas choisir des investissements qui impliquent une redistribution des richesses vers une des institutions les plus nanties. Aussi, pour toutes ces raisons évoquées, le Parti socialiste refusera ce crédit. (*Applaudissements sur les bancs socialistes.*)

**Le président.** Silence, s'il vous plaît! (*Protestations.*) Est-ce qu'il y a quelque chose qui ne vous convient pas, Mesdames du Parti socialiste? Monsieur Losio, vous avez la parole.

**M. Pierre Losio** (Ve). Monsieur le président, je trouve que votre accession à la présidence est très salutaire, mais je n'apprécie pas beaucoup les remarques que vous faites aux conseillers municipaux et aux conseillères municipales. Vous devriez vous rappeler combien de fois on a dû vous faire les mêmes, à vous, quand vous traînez dans les couloirs et que vous tenez des discussions interminables à haute voix dans les travées. Alors, s'il vous plaît, essayez de vous souvenir qui vous êtes en tant que conseiller municipal et modérez vos critiques à l'égard de vos collègues! (*Stifflements et exclamations.*)

**Le président.** Je prends bonne note de votre leçon, Monsieur Losio. Je signale d'ailleurs que vous faites exactement la même chose, et que vous avez aussi été un conseiller municipal dans les travées, tout comme moi, et comme tous les autres présidents. Nous reprenons maintenant le cours de nos débats.

**M. Vincent Schaller** (L). Le groupe libéral souhaite simplement rappeler la nécessité de distinguer, d'une part, les investissements consentis pour le Grand Théâtre en tant qu'objet immobilier et, d'autre part, le budget de fonctionnement de ce Grand Théâtre. A l'évidence, le crédit de rénovation des ponts de scène constitue un investissement. A ce sujet, M. Perrin, adjoint de direction technique au Service des bâtiments de la Ville, a rappelé à la commission des arts et de la culture que l'investissement minimal nécessaire pour assurer dans le temps l'existence de l'objet immobilier Grand Théâtre devrait être de l'ordre de 2 millions à 2,5 millions de francs par année. A ce jour, le total des investissements consentis pour rénover le Grand Théâtre, depuis sa rénovation complète en 1962 – en tenant compte de l'investissement soumis ce soir à notre approbation – cor-

## Proposition: rénovation des ponts de scène du Grand Théâtre

respond à une moyenne de 600 000 francs par année. C'est donc quatre fois moins que l'investissement minimal nécessaire pour permettre l'entretien du bâtiment tel qu'il a été construit en 1962.

Tout cela pour souligner que cet investissement, qui doit permettre de rénover les ponts de scène, est absolument indispensable pour assurer une exploitation normale du Grand Théâtre et, comme l'a rappelé à juste titre M<sup>me</sup> Figurek, de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants), ce travail aurait dû être fait il y a dix ans déjà. Il faut rappeler que la conception du système actuel restera inchangée et que si des transformations sont effectuées, elles le seront uniquement pour des raisons de sécurité; il ne s'agit en aucun cas du confort des techniciens.

Lors de notre séance de 17 h, le Conseil municipal a adopté une motion du groupe socialiste, qui s'inquiétait de l'état de vétusté du patrimoine bâti de la Ville et qui voulait procéder à plusieurs évaluations à ce sujet. Dans le cadre du Grand Théâtre, il ne s'agit plus d'évaluer quoi que ce soit, mais de procéder aux transformations et rénovations nécessaires. D'ailleurs, comme cela a été souligné à juste titre par M. Roman Juon, plus on attendra et plus cela coûtera cher. Encore une fois, il s'agit ici d'entretenir la machinerie du Grand Théâtre pour permettre l'organisation de spectacles d'un niveau équivalant aux spectacles organisés jusqu'à ce jour. Le groupe libéral votera donc en faveur de ce crédit de rénovation. (*Applaudissements sur les bancs libéraux.*)

**M. Patrice Mugny, conseiller administratif.** Evidemment, chacun a le droit de voter ce qui lui semble en conscience être juste, mais nous n'avons pas le droit de dire n'importe quoi, il y a tout de même des limites. A un moment donné, on peut se demander, puisqu'il existe une Conférence culturelle, pourquoi nous n'irions pas y discuter du financement? Mais je vous rappelle tout de même que la Conférence culturelle entamera réellement ses travaux en septembre, puisque les municipalités commencent à présenter à leurs parlements respectifs, en juin et en septembre, leur demande d'adhésion. Aujourd'hui, si nous en sommes à ce stade, c'est qu'il a fallu attendre pendant plus d'une année un rapport qu'une personne de votre parti, Mesdames et Messieurs les socialistes, n'avait pas rendu! Nous dire alors que la Conférence culturelle n'est pas encore en état de travailler, je trouve cela énorme.

Ensuite, il est faux de prétendre que nous n'allons pas chercher des financements ailleurs. J'aimerais rappeler une chose souvent oubliée: 40% de la population du canton habite en Ville de Genève et nous disposons de 60% des recettes. Cette péréquation fiscale est justement là parce que les charges de la Ville sont plus importantes que celles de la plupart des autres communes. Cela ne veut pas dire qu'il ne faut pas trouver de l'argent ailleurs, mais nous avons tendance à

## Proposition: rénovation des ponts de scène du Grand Théâtre

oublier que nos recettes sont bien supérieures à celles des autres communes. D'ailleurs, je ne suis pas sûr que nous sortirions gagnants si nous devions discuter d'une nouvelle péréquation aujourd'hui. Nous cherchons des financements, par exemple, quand nous parlons de la couverture du déficit de 1 million de francs pour que le Grand Théâtre puisse continuer à vivre avec son ballet, et quand, parallèlement, nous cherchons un autre million. Aujourd'hui, 3 millions de francs environ sont donnés par des privés pour le Grand Théâtre, qui est un des rares lieux où les partenaires privés investissent – il y a aussi le Mamco et les Beaux-Arts. Ce n'est pas rien, Monsieur Metzger, et je vous assure que M. de Preux et d'autres personnes du Grand Théâtre prennent leur bâton de pèlerin pour visiter l'une après l'autre les fondations en vue d'obtenir ces millions, ce qui n'est pas facile.

Nous avons travaillé durant des mois au sauvetage du ballet du Grand Théâtre pour deux ans et, actuellement, nous sommes presque à bout touchant pour obtenir le deuxième million nécessaire. De plus, aujourd'hui, les communes contribuent à hauteur de 1,2 million de francs par année, le Département de l'instruction publique met aussi un certain montant, qui reste modeste, dans le cadre des programmes pédagogiques, mais ce n'est pas l'Etat en tant que tel qui investit. Il est donc faux de dire que nous n'allons pas chercher des financements ailleurs, que la Conférence culturelle devrait déjà être saisie du dossier et que les partenaires privés ne mettent pas d'argent. Ce sont des contrevérités.

Maintenant, excusez-moi, mais je n'ai jamais dit que ce n'était pas le moment de parler du financement du Grand Théâtre; structurellement, il y a un moment pour le faire, et c'est durant le débat budgétaire, quand nous décidons des priorités du Conseil municipal. Tout à l'heure, en discutant avec une conseillère municipale – d'ailleurs, socialiste – nous nous sommes dit qu'il faudrait demander au bureau de ce Conseil de mettre à l'ordre du jour une soirée complète, voire une journée, consacrée à un débat sur le Grand Théâtre. On ne peut pas maintenir le Grand Théâtre avec moins d'argent, c'est impossible; par contre, on peut arrêter les activités du Grand Théâtre, mais si on veut les conserver, elles coûtent à peu près ces montants-là. Ensuite, on peut décider si on veut garder telle ou telle institution, par exemple le Mamco. C'est un choix à faire. Mais le Grand Théâtre, avec près de 400 emplois, n'a pas le même coût qu'un théâtre employant deux ou trois personnes dans un lieu marginal.

Vous avez aussi dit que vous m'attendiez sur d'autres dossiers. Alors là, je vais prendre les trois exemples que vous avez donnés. La Maison de la danse, depuis que je suis arrivé – ce n'est pas parce que c'est moi, le projet était déjà en route – existe provisoirement aux Eaux-Vives, en attendant son installation à Lancy. Cette commune étant autonome tout de même, elle votera en septembre son budget pour cette institution. Pour l'instant, nous nous sommes battus,

## Proposition: rénovation des ponts de scène du Grand Théâtre

réunion après réunion, et nous avons créé aux Eaux-Vives, avec l'Association de la danse contemporaine – qui en est très heureuse – cette Maison de la danse provisoire. Dire que nous avons négligé ce projet n'est pas correct.

Pour la nouvelle Comédie, rencontrez-nous, convoquez les membres de la commission des arts et de la culture! Depuis mon arrivée, avec le soutien de mes collègues, nous avons mené des investigations dans quatre lieux. A ce jour, avec l'accord de la Fondation d'art dramatique et du «Groupe des dix-sept» – comme on l'appelle – un lieu a été retenu, sur l'emplacement de la future gare du CEVA aux Eaux-Vives. Nous sommes quasiment à bout touchant pour la nouvelle Comédie, du point de vue des volumes, mais pas architecturalement. A nouveau, affirmer qu'en deux ans rien n'a été fait, c'est faux! Une chose est sûre: pour un projet – quel qu'il soit – actuellement en discussion, il faut compter entre sept et neuf ans pour qu'il soit construit. Le Musée de l'horlogerie a été cambriolé et j'ai été choqué d'apprendre qu'il faudra attendre jusqu'en 2009 pour sa réouverture. Mon collègue Christian Ferrazino m'a dit que c'est ainsi, que ce sont les procédures. Quand un crédit d'étude est voté, il faut huit ou neuf mois pour choisir l'architecte, dont le mandat ne concernera que le crédit d'étude. Aujourd'hui, ce sont les lois votées et les procédures qui imposent des années d'attente pour réaliser quelque chose, et c'est souvent justifié. Quand je lis dans les journaux qu'après deux ans les Halles de l'Ile n'ont toujours pas été aménagées, je dis que c'est absurde, puisque ce dossier a été adopté par le Conseil administratif et qu'il est déposé auprès du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement, dont nous attendons la réponse. Tous les dossiers énumérés tout à l'heure ont considérablement avancé. Je vous mets au défi de convoquer les partenaires et d'en discuter, car lancer en l'air un certain nombre de propos me semble irresponsable. Si cela vous fait plaisir, faites-le, c'est peut-être de la politique, mais elle n'est pas très intéressante.

J'en reviens à la proposition PR-372. Mesdames et Messieurs, Christian Ferrazino vous expliquera plus en détail l'organisation des travaux. Quand nous avons entamé l'étude de ce dossier – nous ne le faisons pas dix ans avant, cela n'aurait aucun sens – un temps considérable a été nécessaire pour arriver à mettre dans la même boîte – permettez-moi l'expression! – les travaux au Grand Théâtre, ceux du Victoria Hall, l'organisation au BFM, la libération des dates pour tout le monde et la programmation de la saison dans des conditions particulières, car la scène du BFM n'est pas celle du Grand Théâtre. C'était extrêmement compliqué. Bien sûr que nous aurions pu aller plus vite mais, comme le dira certainement Christian Ferrazino, lorsque vous commencez à travailler sur un projet multiple de cette ampleur, vous ne trouvez pas une quinzaine de personnes pour s'y atteler à plein temps, et le dépôt des projets prend du temps. Aujourd'hui, si vous décidez d'arrêter le train en marche, il y aura des dédites considérables et de l'argent dépensé en pure perte. Vous pouvez le faire, vous êtes maîtres du jeu en matière financière, mais je vous aurai prévenus.

## Proposition: rénovation des ponts de scène du Grand Théâtre

En ce qui concerne la sécurité, c'est au dernier moment qu'on est venu m'en parler. Dans un premier temps, M. Barrelet, technicien au Grand Théâtre qui a conçu à la fois la partie supérieure et la partie inférieure de la scène, est arrivé en expliquant que la sécurité posait un problème. Je ne le savais pas. Au départ, l'ingénieur, un homme honnête, m'a dit que, soit on accusait M. Barrelet de mensonge, soit on admettait un réel problème de sécurité qui ne s'était pas posé au départ, car il pensait que tout le monde serait plus ou moins d'accord sur ce point.

J'en viens maintenant à nos débats sur le Grand Théâtre. Ce sont des débats comme les autres, mais j'ai toujours l'impression qu'ils sont totalement idéologiques, puis que vous trouvez que c'est toujours trop coûteux pour le Grand Théâtre! Comme je viens de vous le dire, il est cher et je pense que Genève n'en a pas forcément besoin, même si, pour ma part, j'aime l'art lyrique et je défends le Grand Théâtre, qui doit exister. A un moment donné, ayons un vrai débat et menons-le jusqu'à son terme, afin de ne plus reprendre cette discussion de fond à chaque proposition de crédit pour le Grand Théâtre! Si une majorité se prononce pour son maintien – ce que je pense et que je souhaite – que le débat sur la nécessité de garder cette institution soit alors clos pour quelques années!

Je vous appelle à voter cette proposition, qui me semble claire, et je trouve navrant qu'on dévie une fois de plus d'un problème tout à fait concret vers un débat de fond. Je le répète, ce débat peut avoir lieu quand on parle des dépenses pour le Grand Théâtre, qui représentent 32 millions tous points confondus, 13 millions de subventions et plusieurs millions pour le personnel. Voilà, je vous remercie, Mesdames et Messieurs, et je pense que Christian Ferrazino complétera mon intervention.

**M. Christian Ferrazino, conseiller administratif.** Je crois que mon collègue Mugny a bien évoqué les raisons qui devraient amener ce Conseil municipal soit à ne pas soutenir l'institution, soit à lui donner les moyens de continuer à fonctionner. Je m'explique. Le problème du Grand Théâtre est, finalement, son succès, car c'est un pool d'excellence au niveau européen; il s'est construit cette réputation largement méritée.

Je vous rappelle que ce bâtiment a une valeur d'assurance de 130 millions de francs, ce qui n'est pas rien. Si on peut comprendre que le crédit sollicité aujourd'hui est d'un certain montant, et qu'il vient surtout après d'autres crédits encore plus importants, je dirai qu'il y a une logique et une cohérence dans tout cela, puisqu'il s'agit des machineries inférieures et que ce Conseil municipal, il y a quelques années – je n'y étais pas, je suis d'autant plus à l'aise pour en parler – a voté un crédit trois à quatre fois plus élevé, sauf erreur, que celui d'aujourd'hui pour la machinerie supérieure. Je ne citerai pas le montant, mais il était bien lourd; je ne porte pas de jugement, je rappelle un fait. Sans être un grand techni-

## Proposition: rénovation des ponts de scène du Grand Théâtre

rien – mais vous comprendrez avec moi ce raisonnement – je pense que si la machinerie supérieure a été informatisée, il y a une certaine logique à réaliser une sorte de synchronisation avec la machinerie inférieure. Jusque-là, me direz-vous, c'est relativement cohérent. Quand on apprend que le montant de la machinerie inférieure est environ quatre fois inférieur à celui de la machinerie supérieure, on se dit que cela ne devrait pas poser trop de problèmes.

Nous ne vous cachons pas que d'autres travaux devront intervenir. Comme cela a déjà été dit en commission, il faudra prévoir la réfection des façades – des bouts de façade tombent sur les passants... – et des mesures devront être prises: ce n'est pas parce que c'est le bâtiment du Grand Théâtre qu'on ne va pas le réparer! Il faudra également intervenir pour les sanitaires publics; celles et ceux qui les fréquentent savent sûrement qu'un certain nombre de réfections sont nécessaires. Pour la toiture, combien de fois ne doit-on pas dépêcher des entreprises, car, à chaque grande pluie, il y a des fuites sous la toiture... Il y a donc les interventions inhérentes à tout bâtiment de cette qualité, plus des interventions intérieures spécifiques à son exploitation.

Mesdames et Messieurs, vous avez dit que Patrice Mugny devait faire avancer des projets culturels nouveaux – je ne veux pas prendre sa défense, il se défend très bien tout seul – mais il vous a rappelé qu'il le faisait. Pour nous, la défense de projets politiques nouveaux n'est pas l'abandon des projets actuels, surtout quand ils donnent satisfaction. Comme certains l'ont rappelé tout à l'heure, nous devrions nous féliciter de la direction actuelle du Grand Théâtre. Personnellement, et je pense que c'est un avis partagé au sein de ce Conseil municipal, nous sommes satisfaits et convaincus par les prestations qu'elle nous offre, car elle a su donner un nouvel élan à la programmation du Grand Théâtre. Il suffit d'entendre les échos, à gauche comme à droite – vous me permettrez cette expression – pour constater une satisfaction largement partagée.

Je pose alors une autre question, qui n'a plus rien à voir avec les travaux. Quand on a une direction qui donne satisfaction, qui fait ses preuves dans la qualité de sa programmation, peut-on lui refuser les moyens de poursuivre cette politique-là ou, au contraire et grâce à cette proposition PR-372, lui donner les moyens techniques d'assurer cette programmation? Pour nous, poser cette question, c'est y répondre, et c'est un peu la raison pour laquelle nous vous avons proposé ce crédit.

En ce qui concerne les délais, il est évident qu'avant de venir devant vous avec un programme de cette nature, compte tenu de tous les aspects délicats qu'il implique, nous devons procéder à un certain nombre de tests au niveau de la mécanique. Des solutions techniques ont été examinées et tant M. Barrelet, technicien du Grand Théâtre, que M. Perrin, du Service des bâtiments, ont rappelé – les membres de la commission les ont entendus – que des études complexes ont

## Proposition: rénovation des ponts de scène du Grand Théâtre

été faites et des solutions alternatives recherchées. Depuis le vote du crédit, il y a une dizaine d'années, sauf erreur, nous nous sommes dit que les techniques avaient évolué et que nous pourrions peut-être trouver des solutions moins coûteuses. C'est sur la base de ces différents travaux que le choix s'est finalement porté sur la solution qui vous est aujourd'hui présentée.

En conclusion, il est vrai que nous pourrions avoir ce débat à chaque demande de crédit sur le bâtiment du Grand Théâtre, mais je pense qu'il serait beaucoup plus franc de le tenir lors du débat budgétaire, et nous demander si nous donnons à l'institution les moyens de fonctionner, au niveau des frais d'exploitation. Dans l'affirmative, il faudra pouvoir également entretenir le bâtiment correctement et, à l'intérieur, à défaut de disposer des moyens techniques les plus performants, permettre en tout cas au Grand Théâtre de subsister. Je pense qu'avec la concurrence européenne que nous connaissons il n'est pas facile de maintenir un des pôles d'excellence dans l'art lyrique à Genève. Voilà en quoi consiste la proposition PR-372.

**M. Jean-Charles Lathion** (DC). Je remercie M. Ferrazino d'avoir rappelé à ses collègues de parti le pôle d'excellence qu'est le Grand Théâtre. J'aimerais déplorer l'attitude de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) et des socialistes dans cette affaire, qui reflète vraiment une position d'enfants gâtés. Nous avons un superbe instrument, qui donne du travail, procure de la fierté aux Genevois et, comme M. Ferrazino l'a dit, attire des gens de l'Europe entière.

Tout cela, nous sommes prêts à le mettre aux enchères. L'on nous propose d'en faire un débat public – et là, Monsieur Mugny, je ne vous rejoins pas tout à fait, même si je suis d'accord avec l'ensemble de votre intervention. Nous sommes prêts à transformer des problèmes techniques en une sorte de débat politique où chacun va y aller de son couplet, afin de mettre les bâtons dans les roues d'un instrument qui fonctionne bien, ici à Genève. Je trouve que c'est scandaleux et irresponsable! (*Applaudissements.*)

**M<sup>me</sup> Sandrine Salerno** (S). Je souhaite intervenir à l'issue de ce débat, notamment à la suite des propos particulièrement véhéments de M. Lathion, mais également au sujet de l'intervention de M. Mugny, qui nous dit que, ici, à gauche, nous sommes des enfants gâtés parce que nous ne voulons pas, ce soir, voter sans sourciller les 6 millions de francs pour le Grand Théâtre, ni, demain, voter les 6 millions pour le Victoria Hall... Le Parti socialiste ne pense pas que cela montre une attitude de gaspillage ou d'enfant gâté. Nous avons simplement des préoccupations et des volontés politiques différentes quant aux investissements qui nous semblent prioritaires pour la municipalité.

## Proposition: rénovation des ponts de scène du Grand Théâtre

En tant que socialiste, je peux tout à fait comprendre que les représentants des partis de droite votent, comme un seul homme, comme une seule femme, les crédits pour le Grand Théâtre, puisque, comme on l'a dit, ce sont des crédits pour une culture d'excellence, de prestige, mais une culture bourgeoise... (*Protestations.*) Je l'ai dit et je le maintiens, Monsieur le président. Aujourd'hui, au niveau socialiste, les priorités vont avant tout au logement, aux infrastructures sociales et sanitaires et aux aménagements qui améliorent la qualité de vie non seulement des personnes de la région et du bassin genevois qui ont le plaisir d'aller au Grand Théâtre, mais de celles et ceux qui vivent en ville de Genève, qui ont un commerce ou qui ont loisir d'y passer.

Il est vrai qu'il faut refaire le débat politique sur le Grand Théâtre, mais, Monsieur Mugny, vous n'êtes dans cette enceinte que depuis deux ans et je peux vous dire qu'à de nombreuses reprises le Parti socialiste, notamment à l'occasion du budget, a posé des questions au sujet des 12 millions pour le Grand Théâtre et a essayé d'avoir des rapports de force en vue de la discussion politique sur cette institution. Mais cette discussion politique est impossible, puisque, dans cette enceinte, nous avons systématiquement une alliance qui se fait entre les partis de droite et une partie du centre ou de la gauche. Donc, d'emblée, la discussion sur les investissements pour le Grand Théâtre est avortée.

Vous avez beau nous dire que ce crédit est aujourd'hui prioritaire, que c'est en plus un enjeu de sécurité, mais j'ai lu le rapport, j'étais avec les représentants de la commission des arts et de la culture lorsque nous avons visité les ponts de scène du Grand Théâtre et je n'ai jamais entendu M. Barrelet parler de problèmes de sécurité. M. Barrelet nous a dit que cet investissement devrait se faire dans les années à venir, il a même articulé cinq à six ans. En revanche, on peut lire dans le rapport PR-372 A, à la page 6, que M<sup>me</sup> Koelliker, lors de son audition, a dit: «Aujourd'hui, les équipements sont obsolètes et ne peuvent être réparés.» Il faut rendre à César ce qui appartient à César. Lorsque M. Metzger a parlé des déclarations de M. Barrelet, ce n'était pas pour les remettre en cause, parce que nous avons toutes et tous apprécié son excellent travail et l'amour qu'il a pour cette institution, mais en aucun cas il n'a parlé d'un impératif de sécurité.

Le Parti socialiste ne votera pas ce crédit, il ne le juge absolument pas nécessaire. Mesdames et Messieurs, un peu de sincérité: lorsqu'on visite le Grand Théâtre, on mesure tout le dynamisme et l'amour des personnes qui le font vivre aujourd'hui. On apprend quand même, par exemple, qu'il s'y trouve le plus magnifique des rideaux de scène... Tant mieux! Je vous rappelle que c'est un rideau doublé deux fois en mohair, ce qui permet de ne pas l'entendre quand il descend ou qu'il remonte et de ne pas déranger les spectateurs, même ceux du premier rang. Le Grand Théâtre, aujourd'hui, c'est le luxe, la cerise sur le gâteau. (*Protestations.*) A côté, par exemple, vous avez l'actuelle Comédie – pas la nou-

## Proposition: rénovation des ponts de scène du Grand Théâtre

velle... Si on la visite, on constate que les ponts de scène n'existent pas et, quant à la machinerie supérieure... J'imagine, Monsieur le magistrat, que vous êtes allé visiter la Comédie. Là, s'agissant d'urgence et de sécurité, je pense que les débats se posent en d'autres termes, mais la Comédie n'est pas le Grand Théâtre et là est la réalité genevoise! (*Huées et applaudissements.*)

**M<sup>me</sup> Catherine Gaillard-Jungmann** (AdG/SI). J'aimerais rebondir sur les propos de notre collègue socialiste et du groupe socialiste. Nous sommes deux groupes ici à nous élever contre ce crédit, à vouloir voter contre. A chaque fois qu'il y a une opposition en ce qui concerne le Grand Théâtre, on nous ressort toujours le même argument: «Vous voulez détruire le Grand Théâtre.» Mais il me semble que, ni dans nos propos ni dans ceux du groupe socialiste, il n'a jamais été question de licencier les 400 personnes employées du Grand Théâtre ou de faire s'effriter les grands lustres sur la tête du public. Arrêtez de nous ressortir ces arguments-là, ce n'est pas du tout notre propos! Ce que nous disons, c'est que nous tenons à ce que les frais, extrêmement coûteux, du Grand Théâtre soient partagés par l'Association des communes genevoises et par le Canton. C'est cela notre propos et, jusqu'à présent, ce n'est pas le cas.

Par conséquent, si ce Conseil municipal – et je m'adresse en particulier au Parti du travail et au groupe des Verts – continue à voter aveuglément, la tête dans le sac, les moindres crédits qui lui sont proposés – et ils seront toujours proposés sur le même ton, ce sera toujours en parlant des emplois, du danger de la sécurité des travailleurs, etc.–, comment voulez-vous, Monsieur le magistrat, que les intervenants de la Conférence culturelle s'assoient à votre table et soient d'accord de négocier? Pourquoi accepteraient-ils de payer, ne serait-ce qu'un centime de plus, à partir du moment où la Ville paie rubis sur l'ongle et sans discuter? Ce soir, ce que nous voulons, c'est discuter.

Lorsque j'entends, dans ce débat, que nous sommes des enfants gâtés parce que nous n'acceptons pas de verser des millions, je vous dirai que pour le stade de la Praille nous étions aussi méchamment des enfants gâtés et je pense que le peuple a eu raison de voter non à ce stade de la Praille! Je me demande si le Grand Théâtre, avec ses infrastructures extrêmement luxueuses, coûteuses n'est pas aussi une danseuse dont on pourrait bien, un jour, remettre le fonctionnement en question. (*Applaudissements.*)

**M. Jean-Marc Froidevaux** (L). Je ne vais pas arbitrer un débat de gauche contre gauche; après tout, il ne manque pas de nous faire sourire... Si le seul argument avancé contre le Grand Théâtre est, d'un côté, le stade de la Praille et, de

l'autre, le rideau, je pense que le Grand Théâtre a encore un solide avenir devant lui! Je rappelle quand même que ce rideau date de quarante-cinq ans, qu'il a peut-être coûté un peu cher aux yeux d'une conseillère municipale socialiste, mais on peut dire en tout cas qu'il a fait son œuvre et qu'il est sans doute bien amorti.

Par contre, je ne peux pas laisser passer des mensonges. Quand on nous dit que M. Barrelet ne nous a jamais parlé de sécurité, ce sont des propos mensongers, car, avec lui, nous n'avons parlé que de sécurité. Ce qu'on nous a expliqué et qu'il faut comprendre, c'est que les mouvements des ponts de scène demandent un certain nombre de personnes dans les sous-sols du Grand Théâtre et d'autres personnes qui surveillent la scène. Ces dernières, avec des radios, sont en mesure de garantir le bon fonctionnement des mouvements de scène, qui sont commandés totalement à l'aveugle par les mécaniciens et de manière coordonnée entre eux. Ils sont deux, quatre, six ou huit, selon le nombre de ponts de scène qui doivent être mis en mouvement et qui ne peuvent être interrompus que par un signal radio. De sorte que ces gens, extrêmement attentifs à des instruments extraordinairement simples qui sont devant eux, ne peuvent pas quitter des yeux cette instrumentation, et tout le problème de la sécurité est confié à d'autres yeux qui sont en dessus de la scène et qui s'assurent et surveillent qu'il n'y ait pas d'accident. Or, malheureusement, des accidents sont advenus sur cette scène.

Il y a donc, effectivement, un important motif de sécurité qui commande la mise en œuvre de nouveaux ponts de scène. D'autres motifs procèdent de la modernisation des installations et ils commandent de choisir ce modèle-ci plutôt que ce modèle-là. Mais en ce qui concerne la volonté même, dans la bouche de M. Barrelet, quoi que vous en pensiez, Madame Salerno, c'est bien primordialement un motif de sécurité qui s'est imposé, et dire le contraire, c'est un mensonge.

**M. Patrice Mugny, conseiller administratif.** Je serai plus bref que tout à l'heure. Pour ma part, je ne parle pas de propos mensongers, je pense que ce sont souvent des malentendus ou des incompréhensions. Madame Salerno, dire que le Grand Théâtre est une culture bourgeoise, c'est votre droit, c'est votre analyse de la situation, mais le problème pour le Conseil administratif et, je l'espère, pour une majorité du Conseil municipal, c'est l'accès à cette culture. Je suis fils de facteur, j'adore l'opéra et j'ai aimé l'opéra bien avant d'être élu magistrat. Je n'avais pas la chance d'aller dans la loge actuelle, j'allais en haut, dans le poulailler. Aujourd'hui, pour un montant d'une valeur de moins de deux places de cinéma, vous pouvez avoir un billet pour le Grand Théâtre. C'est donc accessible à beaucoup plus de personnes.

L'autre problème, c'est qu'il faut oser y aller, et c'est pourquoi nous travaillons sur la pédagogie. Nous essayons d'y conduire des enfants de certains

## Proposition: rénovation des ponts de scène du Grand Théâtre

quartiers, notamment populaires, pour qu'ils incitent ensuite leurs parents à venir découvrir le Grand Théâtre. Là, un travail est fait en profondeur. Cela ne résoudra pas tout, il faudra peut-être une génération pour que les choses évoluent, mais, aujourd'hui, les gens des milieux populaires qui s'intéressent au Grand Théâtre peuvent tout à fait y aller, car il y a des places à des prix accessibles. Résumer cela à la culture bourgeoise me semble pour le moins un peu court.

Je dirai encore quelques mots par rapport à la Comédie, où nous avons fait des travaux d'urgence pour des montants importants, que vous avez d'ailleurs la plupart du temps votés, sauf pour l'entretien. Il est vrai que nous limitons les travaux, car il y a le projet de la nouvelle Comédie. Ce projet, qui était parti à 30 millions de francs, est maintenant de 50 à 60 millions. Un rapport vous sera soumis à un moment donné, nous ne pouvons pas aller plus vite. Même si nous avons choisi le site de la Jonction, nous aurions eu le problème d'obtenir les terrains. Là, nous avons les terrains, mais nous sommes tributaires des choix qui doivent être faits par les CFF et le Canton avant de pouvoir nous prononcer. Pour le moment, nous n'avons fait que le travail de volumétrie. Nous viendrons devant ce Conseil municipal avec l'idée de lancer un concours d'architecture uniquement le jour où nous connaissons les projets qui seront établis et l'aménagement de la parcelle. Mais nous ne serons pas seuls pour le financement, il y aura une recherche de fonds.

Un dernier élément à l'intention de M<sup>me</sup> Gaillard-Jungmann. Madame, vous avez mal lu ou mal suivi les débats de la Conférence culturelle. En effet, il n'a jamais été question, à la Conférence culturelle, de faire payer des institutions existantes, mais bien plutôt de savoir comment nous allons créer de nouvelles choses et porter ensemble – pour ne pas travailler chacun dans son coin – des projets comme le nouveau Musée d'ethnographie, la Nouvelle Comédie, la Maison de la danse.

Il n'a jamais été question que la Ville de Genève soit seule, parce que, là, toutes les communes viennent en tendant la main, Carouge et d'autres, qui ont un peu plus de sous... Nous avons bien dit que ce n'était pas une foire aux mendiants, mais qu'il fallait au contraire, avec un fonds commun, voir comment développer de nouvelles perspectives culturelles à Genève. Il s'agit donc de l'avenir et non pas de payer le passé.

J'espère avoir pu rectifier ces quelques éléments et que la majorité de ce Conseil municipal se prononcera en faveur de ces travaux.

*Deuxième débat*

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté est accepté par 51 oui contre 21 non.

Il est ainsi conçu:

*ARRÊTÉ*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*arrête:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 6 404 000 francs destiné à la rénovation des ponts de scène du Grand Théâtre, situé au 3, place Neuve, sur la parcelle 5038, feuille 31 du cadastre de la commune de Genève, section Cité.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 6 404 000 francs.

*Art. 3.* – Un montant de 63 411 francs sera prélevé sur le crédit indiqué à l'article premier et attribué au Fonds d'art contemporain de la Ville de Genève institué par l'arrêté du Conseil municipal du 14 novembre 2001.

*Art. 4.* – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2007 à 2016.

*Un troisième débat n'étant pas réclamé, l'arrêté devient définitif.*

**Le président.** Mesdames et Messieurs, nous continuerons nos travaux demain, à 17 h, et nous traiterons la suite des urgences. Je vous signale que vous pouvez laisser vos affaires sur les pupitres. Je vous souhaite une bonne nuit et une bonne rentrée dans vos foyers.

**8. Propositions des conseillers municipaux.**

Néant.

**9. Interpellations.**

Néant.

**10. Questions écrites.**

Néant.

Séance levée à 23 h 5.

## SOMMAIRE

- |   |      |
|---|------|
| 1. Communications du Conseil administratif .....  | 6118 |
| 2. Communications du bureau du Conseil municipal .....  | 6118 |
| 3. Clause d'urgence sur la motion de MM. Michel Ducret, Alain Fischer, M <sup>mes</sup> Claudine Gachet, Catherine Hämmerli-Lang, MM. Pierre Maudet et René Winet: «Pour que Léman bleu prenne le large sans vision étroite!» (M-542) .....   | 6118 |
| 4. Clause d'urgence sur la motion de MM. Jean-Marc Froidevaux, Jean-Marie Hainaut, Eric Ischi, Didier Bonny et Pierre Losio: «Un peu de transparence à la FASE» (M-543) .....   | 6121 |
| 5. Rapport oral de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 13 avril 2005, sur demande du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement, en vue de l'approbation du projet de plan localisé de quartier N° 29352, situé entre la rue Chandieu, l'avenue Giuseppe-Motta, la rue du Grand-Pré et la rue de Vermont, feuille 26 du cadastre communal, section Petit-Saconnex, portant le changement d'affectation d'un bâtiment d'activités en bâtiment d'habitation et révisant partiellement le plan localisé de quartier N° 28748, adopté par le Conseil d'Etat le 30 octobre 1996 (PR-407 A) .....  | 6121 |
| 6. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 9 mars 2005, sur demande du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement et sur initiative municipale, en vue de l'approbation du projet de plan localisé de quartier N° 29383, situé entre la place de Montbrillant, la rue des Grottes, la rue de la Faucille et la rue Fendt, section Cité, feuille 70 du cadastre communal, portant sur la construction d'un hôtel, de bâtiments de logement, d'un parking et la création de nouveaux espaces publics de détente et de verdure, et en vue de l'ouverture d'un crédit de 130 000 francs destiné à l'étude d'aménagement d'un square public (PR-401 A) ..... | 6136 |
| 7. Rapport de la commission des arts et de la culture chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 17 novembre 2004 en vue de l'ouverture d'un crédit de 6 404 000 francs destiné à la réno-   |      |

vation des ponts de scène du Grand Théâtre, situé au 3, place Neuve, sur la parcelle 5038, feuille 31 du cadastre de la commune de Genève, section Cité (PR-372 A) .....	6148
8. Propositions des conseillers municipaux .....	6175
9. Interpellations .....	6175
10. Questions écrites .....	6175

La mémorialiste:  
*Marguerite Conus*